

TRANSALTA RENEWABLES INC.

Rapport du troisième trimestre de 2020

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certaines estimations et hypothèses et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces énoncés. Voir la rubrique «Énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de TransAlta Renewables Inc. aux 30 septembre 2020 et 2019 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à ces dates, ainsi qu'avec les états financiers consolidés annuels audités et le rapport de gestion contenus dans notre rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Dans le présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire, «nous», «notre», «TransAlta Renewables» et la «société» désignent TransAlta Renewables Inc. et ses filiales, et «TransAlta» désigne TransAlta Corporation et ses filiales. Les termes clés qui ne sont pas définis ailleurs aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le glossaire de termes clés. Tous les montants présentés dans les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, qui sont présentés en dollars entiers à deux décimales près, à moins d'indication contraire. Nos états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été dressés selon la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, des Normes internationales d'information financière («IFRS»). Le présent rapport de gestion est daté du 29 octobre 2020. Des renseignements supplémentaires sur la société, y compris sa notice annuelle, se trouvent sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, et sur notre site Web, à l'adresse www.transaltarenewables.com. L'information que contient directement ou par hyperlien le site Web de la société n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

Table des matières

| | | | |
|--|----------------------|---|----------------------|
| Activités d'exploitation de la société | RG2 | Instruments financiers | RG20 |
| Énoncés prospectifs | RG2 | Autres résultats consolidés | RG20 |
| Faits saillants | RG4 | Opérations et soldes avec les parties liées | RG22 |
| Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture | RG6 | Situation de trésorerie et sources de financement | RG23 |
| Stratégie et capacité de produire des résultats | RG8 | Méthodes et estimations comptables critiques | RG26 |
| Perspectives pour 2020 | RG8 | Changements aux méthodes comptables | RG27 |
| Mesures conformes aux IFRS additionnelles | RG9 | Risques et incertitudes | RG27 |
| Mesures non conformes aux IFRS | RG9 | Contrôles et procédures | RG29 |
| Analyse du BAIIA aux fins de comparaison | RG10 | | |
| Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS | RG14 | | |
| Principales informations trimestrielles | RG19 | | |

Activités d'exploitation de la société

Au 30 septembre 2020, TransAlta Renewables détenait 13 centrales hydroélectriques, 19 parcs éoliens, une centrale éolienne de stockage à batteries et une centrale alimentée au gaz naturel au Canada et détenait des participations financières dans les parcs éoliens du Wyoming, et les parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim, les projets d'énergie solaire Mass Solar et les actifs de production au gaz australiens de TransAlta. La centrale éolienne de stockage à batteries est entrée en service le 15 octobre 2020. Les résultats d'exploitation de ces actifs dans lesquels nous détenons une participation financière ne sont pas consolidés dans nos résultats. Toutefois, les produits financiers que nous tirons des placements sous-jacents sont inclus dans nos résultats nets consolidés.

Globalement, nous détenons directement ou au moyen de participations financières une capacité de production brute¹ totalisant 2 555 MW (capacité de production nette¹ de 2 527 MW) en exploitation. TransAlta gère et exploite ces centrales en notre nom en vertu d'une convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation, en sa version modifiée.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion comprend des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos croyances ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction et la perception des tendances passées, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que «pouvoir», «pourrait», «croire», «s'attendre à», «projeter», «avoir l'intention de», «planifier», «prévoir», «éventuel», «permettre», «continuer de» ou d'autres termes comparables. Ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement, d'événements ou de nos résultats futurs et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que notre rendement, les événements ou nos résultats réels diffèrent de manière importante de ceux énoncés dans les énoncés prospectifs.

En particulier, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs ayant trait à nos activités et à notre rendement financier futur, y compris, mais sans s'y limiter : notre stratégie d'entreprise, notamment la capacité de tirer parti de possibilités de croissance stratégique dans le secteur de la production d'énergie renouvelable et dans le secteur de la production d'énergie à partir de gaz naturel ainsi que dans d'autres secteurs d'infrastructures, et de verser annuellement entre 80 % et 85 % des liquidités disponibles à des fins de distribution aux actionnaires de la société; les répercussions potentielles de la COVID-19 sur la société et les mesures à mettre en œuvre par la société ou TransAlta en réponse à la pandémie de COVID-19; nos perspectives pour 2020, y compris le BAIIA aux fins de comparaison, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution (comme ils sont définis ci-après), les charges d'intérêts, les liquidités disponibles à des fins de distribution et les dépenses d'investissement de maintien et dépenses liées à la productivité; le montant de dividendes sur les actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens (comme ils sont définis ci-après); l'exposition au risque de change et la gestion des risques; la situation de trésorerie et les sources de financement, y compris notre capacité de gérer nos emprunts jusqu'en 2023 et au-delà, à des conditions acceptables; les changements apportés au taux d'imposition en Alberta; les principales sources de liquidités et notre capacité à effectuer des prélèvements sur ces liquidités; les attentes relatives à la dette à l'égard des projets; la libération du produit du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux, actuellement détenu en tant que réserves, lors du paiement de tous les coûts des projets en cours et de la satisfaction de certaines autres conditions; les attentes au chapitre des coûts d'exploitation et des coûts d'entretien, y compris l'entretien effectué par des tiers ainsi que la variabilité de ces coûts; le versement de dividendes futurs; les attentes quant à la disponibilité et à la capacité de la production d'énergie et quant à la quantité d'énergie produite; les mesures visant à gérer certains risques, notamment des mesures pour gérer le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, les risques liés à la gestion de projets et le risque lié à la réputation; la réglementation, la législation et les programmes gouvernementaux prévus; les attentes concernant le caractère saisonnier de la production des centrales éoliennes et hydroélectriques et le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des crédits carbone compensatoires correspondants; les attentes quant à notre capacité d'avoir accès aux marchés des capitaux à

1) Nous mesurons la capacité comme étant la capacité maximale nette, conformément aux normes du secteur. Sauf indication contraire, les données sur la capacité représentent la capacité détenue et opérationnelle. La capacité brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, ainsi que ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. La capacité nette est établie en soustrayant la capacité attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans ces actifs. Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près.

des conditions raisonnables; les attentes à l'égard des activités de démantèlement et de remise en état; les attentes relativement à l'issue des réclamations contractuelles ou réclamations juridiques existantes ou éventuelles, des enquêtes réglementaires et des litiges, y compris le différend avec Fortescue Metals Group Ltd. («FMG») concernant la mise en service de la centrale de South Hedland et la procédure visant une règle relative aux pertes en ligne devant l'Alberta Utilities Commission; et le fait que la société concrétisera de temps à autre des occasions d'acquisition et d'aménagement afin de favoriser la croissance de la société. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion se fondent sur de nombreuses hypothèses, notamment en ce qui concerne la juste valeur des instruments financiers, les prévisions sur le prix de l'électricité et du gaz naturel, et le fait que les conséquences de la COVID-19 ne seront pas sensiblement plus onéreuses pour la société, ce qui suppose que la société pourra poursuivre ses activités à titre de fournisseur de services essentiels, financer sa croissance au moyen de dette à l'égard des projets et accéder à du crédit à des conditions raisonnables.

Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses importants qui pourraient faire en sorte que les plans, le rendement, les résultats ou les réalisations réels diffèrent considérablement des attentes actuelles. Les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur ce qui est exprimé explicitement ou implicitement par les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent les risques concernant l'incidence, la durée et la gravité de la COVID-19 et la détérioration de la conjoncture économique générale connexe, lesquelles sont impossibles à prévoir pour le moment, et présentent des risques, notamment les suivants : des directives plus restrictives des autorités gouvernementales et de santé publique; la disponibilité réduite de la main-d'œuvre, ce qui nuit à notre capacité de continuer d'affecter le personnel nécessaire à nos activités et installations; des répercussions sur notre capacité d'atteindre nos objectifs de croissance, y compris notre capacité d'acquérir des actifs d'exploitation ou d'aménagement de TransAlta; notre capacité de maintenir des processus de contrôle interne adéquats; un accès restreint aux capitaux et une augmentation des coûts d'emprunt; une baisse de la demande en électricité à court ou à long terme; les variations des prix des produits de base; les réductions dans la production; une augmentation des coûts attribuable à nos efforts pour atténuer l'incidence de la COVID-19; la détérioration du crédit et des marchés des capitaux à l'échelle mondiale qui pourrait restreindre notre capacité d'obtenir du financement de sources externes pour financer nos dépenses axées sur l'exploitation et la croissance; la hausse du taux de perte sur nos créances clients en raison de défaillances de crédit; des perturbations supplémentaires de notre chaîne d'approvisionnement; la dépréciation d'actifs; et les répercussions négatives sur nos systèmes de technologie de l'information et nos systèmes de contrôle interne, notamment l'augmentation du nombre de menaces à la cybersécurité. Les autres facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur nos énoncés prospectifs comptent notamment les risques concernant : l'évolution de la conjoncture économique, notamment les fluctuations des taux d'intérêt; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères, notamment le dollar canadien, le dollar américain et le dollar australien; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées; les interruptions de transport et de distribution de l'électricité; les incidences des conditions météorologiques et d'autres risques liés au climat; les interruptions de l'approvisionnement en eau, en vent, en soleil ou en gaz nécessaire pour exploiter nos centrales; les catastrophes naturelles; les pannes de matériel et notre incapacité d'effectuer les réparations nécessaires, et de le faire dans des délais raisonnables et de manière rentable; le besoin de financement supplémentaire et la capacité d'avoir accès à du financement à un coût raisonnable; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; la garantie d'assurance; notre provision pour impôts sur le résultat; les différends qui nous opposent à des contreparties; les procédures judiciaires et les litiges contractuels impliquant la société; la dépendance à l'égard du personnel clé et les services fournis par TransAlta; les cadres réglementaires et politiques dans les territoires où nous exerçons nos activités; les modifications aux mesures incitatives ou aux subventions gouvernementales pour la production d'énergie renouvelable; les exigences de plus en plus restrictives en matière d'environnement et les changements apportés à ces exigences ou les responsabilités en découlant; et les risques associés aux projets de mise en valeur et aux acquisitions. Les facteurs de risque qui précèdent, entre autres, sont décrits plus en détail à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com, ainsi qu'à la rubrique «Risques et incertitudes» du présent rapport de gestion.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent rapport de gestion ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les perspectives financières contenues aux présentes visent à renseigner les lecteurs sur les attentes et les plans actuels de la direction, et les lecteurs sont mis en garde que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements prospectifs pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que celui que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Rien ne garantit que les résultats, le rendement et les événements projetés se matérialiseront.

Faits saillants

Faits saillants financiers consolidés

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|------|-----------------------------|-------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Production d'énergie renouvelable (GWh) ¹ | 864 | 706 | 3 135 | 2 574 |
| Produits des activités ordinaires | 95 | 89 | 308 | 327 |
| Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires | 6 | 24 | 39 | 131 |
| BAIIA aux fins de comparaison ² | 96 | 86 | 329 | 313 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ² | 76 | 69 | 261 | 243 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 65 | 75 | 218 | 258 |
| Liquidités disponibles à des fins de distribution ² | 73 | 67 | 232 | 216 |
| Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué | 0,02 | 0,09 | 0,15 | 0,50 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action ² | 0,29 | 0,26 | 0,98 | 0,92 |
| Liquidités disponibles à des fins de distribution par action ² | 0,27 | 0,25 | 0,87 | 0,82 |
| Dividendes déclarés sur actions ordinaires | 0,23 | 0,23 | 0,70 | 0,70 |
| Dividendes versés par action ordinaire ³ | 0,23 | 0,23 | 0,70 | 0,70 |

1) Comprend la production des centrales d'énergie éolienne et hydroélectrique au Canada, des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la production des centrales australiennes et canadiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.

2) Se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir plus de précisions.

3) Incluent les versements au titre du régime de réinvestissement des dividendes.

| Aux | 30 sept. 2020 | 31 déc. 2019 |
|--|---------------|--------------|
| Capacité installée – gaz (MW) ¹ | 949 | 949 |
| Capacité installée brute renouvelable (MW) ² | 1 609 | 1 609 |
| Total de l'actif | 3 601 | 3 702 |
| Dette à long terme et obligations locatives ³ | 816 | 961 |
| Total des passifs non courants | 1 110 | 1 237 |

1) Compte tenu de la production des centrales alimentées au gaz canadiennes et australiennes.

2) Comprend la capacité installée des centrales d'énergie éolienne et hydroélectrique au Canada et des centrales d'énergie éolienne et solaire aux États-Unis, mais exclut la centrale de stockage à batteries WindCharger qui est entrée en service le 15 octobre 2020. La capacité installée brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, ainsi que ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près.

3) Comprend la partie courante.

La production d'énergie renouvelable pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 a augmenté respectivement de 158 GWh et 561 GWh comparativement à celle des périodes correspondantes de 2019. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des ressources éoliennes dans le secteur Énergie éolienne au Canada, la hausse des ressources hydriques dans le secteur Énergie hydroélectrique au Canada et la hausse de la production du secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis attribuable à l'exploitation des parcs éoliens Big Level et Antrim au cours de la période.

Le résultat avant intérêts, impôts et amortissement aux fins de comparaison («BAIIA aux fins de comparaison») pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020 a augmenté de 10 millions de dollars, en raison surtout d'une hausse du BAIIA aux fins de comparaison des secteurs Énergie éolienne au Canada, Énergie éolienne et solaire aux États-Unis et Gaz en Australie, en partie contrebalancée par une diminution du BAIIA aux fins de comparaison du secteur Énergie hydroélectrique au Canada. Le BAIIA aux fins de comparaison du secteur Énergie éolienne au Canada a augmenté en raison principalement d'une hausse de la production et du moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des crédits de carbone compensatoires. Le BAIIA aux fins de comparaison du secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis a augmenté du fait de la prise en compte d'une période complète d'exploitation des parcs éoliens Big Level et Antrim, qui sont entrés en service en décembre 2019, et de la hausse des ressources éoliennes. Le BAIIA aux fins de comparaison du secteur Gaz en Australie a augmenté en raison du moment de la comptabilisation des frais juridiques et du raffermisssement du dollar australien par rapport au dollar canadien. Le BAIIA aux fins de comparaison du secteur Énergie hydroélectrique au Canada a diminué principalement en raison d'un ajustement des pertes en ligne

attribuées par l'AESO de l'exercice précédent, d'une interruption à notre centrale de St. Mary et d'une augmentation des coûts d'entretien dans nos centrales de Bone Creek et de Taylor.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 a augmenté de 16 millions de dollars en raison principalement d'une hausse du BAIIA aux fins de comparaison des secteurs Énergie éolienne et solaire aux États-Unis et Gaz en Australie, en partie contrebalancée par une diminution du BAIIA aux fins de comparaison des secteurs Énergie éolienne au Canada, Énergie hydroélectrique au Canada et Gaz au Canada. Les principaux facteurs expliquant les variations du BAIIA aux fins de comparaison des secteurs Énergie éolienne et solaire aux États-Unis, Gaz en Australie et Énergie hydroélectrique au Canada pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 sont les mêmes que pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020. Le BAIIA aux fins de comparaison du secteur Gaz au Canada a diminué en raison de la conjoncture de marché défavorable en Ontario et celui du secteur Énergie éolienne au Canada, en raison du moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des crédits carbone compensatoires, de l'indemnité d'assurance reçue en 2019 et d'une baisse des incitatifs gouvernementaux liée à l'expiration prévue en 2019 de certains incitatifs du Programme d'encouragement à la production éolienne.

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 ont augmenté respectivement de 7 millions de dollars et 18 millions de dollars, et les liquidités disponibles à des fins de distribution ont augmenté respectivement de 6 millions de dollars et 16 millions de dollars par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2019, ce qui s'explique surtout par une augmentation du BAIIA aux fins de comparaison, une hausse des provisions et une baisse des dépenses d'investissement de maintien, en partie contrebalancées par une augmentation des distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux et de la charge d'impôt exigible.

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020 a diminué de 18 millions de dollars par rapport à la période correspondante de 2019, ce qui s'explique par une augmentation des pertes latentes attribuable à la variation de la juste valeur des actifs financiers, en partie contrebalancée par une hausse du BAIIA aux fins de comparaison du secteur Énergie éolienne au Canada et les profits de change résultant du raffermissement du dollar australien par rapport au dollar canadien. La variation défavorable de la juste valeur des actifs financiers s'explique principalement par les modifications aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie qui accélèrent le remboursement du prêt sous-jacent sur les actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable en Australie.

Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 a diminué de 92 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de 2019, ce qui s'explique par une baisse du BAIIA aux fins de comparaison des secteurs Énergie éolienne au Canada, Énergie hydroélectrique au Canada et Gaz au Canada, une diminution des produits financiers, une augmentation des pertes latentes attribuable à une variation de la juste valeur des actifs financiers et une augmentation de la charge d'impôt exigible, contrebalancées par les profits de change résultant du raffermissement du dollar australien par rapport au dollar canadien. La charge d'impôt exigible a augmenté de 15 millions de dollars d'une période à l'autre, principalement en raison de la comptabilisation en 2019 d'un recouvrement d'impôt différé de 18 millions de dollars lié à une réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta. La variabilité des produits financiers et la variation de la juste valeur des actifs financiers sont liées au classement des distributions tirées des placements de la société dans ses participations financières à titre de remboursement de capital ou de dividendes reçus, le calendrier des dividendes déclarés sur les actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, les variations de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et les incidences du change. Les facteurs clés des variations résultant de ces placements sont présentés ci-après :

- Une diminution de 17 millions de dollars des produits financiers est attribuable à la baisse des dividendes reçus sur les actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens qui ont subi l'incidence du rachat anticipé des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable de 45 millions de dollars australiens.
- Une hausse des profits de change de 59 millions de dollars attribuable au raffermissement du dollar australien et du dollar américain par rapport au dollar canadien depuis la fin de l'exercice.
- Une variation défavorable de la juste valeur de 104 millions de dollars attribuable à des modifications aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie qui accélèrent le remboursement du prêt sous-jacent et à l'augmentation des taux d'actualisation sur les actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable en Australie.

Pour plus de renseignements sur les changements apportés à nos placements, se reporter à la rubrique «Instruments financiers», et pour plus de renseignements sur nos résultats d'exploitation, se reporter à la rubrique «Analyse du BAIIA aux fins de comparaison» du présent rapport de gestion.

Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture

Suspension du régime de réinvestissement des dividendes

Le 31 mai 2018, la société a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes pour les détenteurs canadiens d'actions ordinaires de la société. À compter du 31 juillet 2018, les actionnaires admissibles pouvaient choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes mensuels dans des actions ordinaires supplémentaires de la société. Le prix par action ordinaire en vertu du régime de réinvestissement des dividendes était fixé à 98 % du cours du marché moyen des actions ordinaires pendant la période de cinq jours de Bourse au cours de laquelle pas moins de 500 actions ordinaires de la société sont négociées immédiatement avant la date de paiement du dividende. Les actionnaires admissibles n'étaient pas tenus de participer au régime de réinvestissement des dividendes.

La société suspend son régime de réinvestissement des dividendes à l'égard des dividendes futurs et déclarés jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, le dividende payable le 30 octobre 2020 aux actionnaires inscrits au 15 octobre 2020 sera le dernier versement de dividende admissible au réinvestissement par les actionnaires participants en vertu du régime de réinvestissement des dividendes. Les dividendes subséquents seront uniquement versés en espèces. Au moment du rétablissement du régime de réinvestissement des dividendes, les participants au régime qui y sont inscrits au moment de la suspension et qui ont maintenu leur inscription au moment de son rétablissement y participeront automatiquement à nouveau.

Prolongation du contrat avec BHP Nickel West

Le 22 octobre 2020, Southern Cross Energy («SCE») a modifié son contrat d'achat d'électricité («CAÉ») existant avec BHP Billiton Nickel West Pty Ltd. («BHP»). SCE se compose de quatre centrales de production d'une capacité combinée de 245 MW dans la région de Goldfields, en Australie-Occidentale. La société détient une participation financière indirecte dans SCE qui fait partie des flux de trésorerie australiens.

La modification au CAÉ entre en vigueur un mois après la date de la signature et remplace le contrat précédent, qui devait prendre fin le 31 décembre 2023. La modification au CAÉ reporte la date d'échéance jusqu'au 31 décembre 2038 et confère à SCE le droit exclusif de fournir de l'énergie thermique et électrique provenant de ses centrales aux installations minières de BHP, situées dans la région de Goldfields, en Australie-Occidentale. La prolongation procurera à SCE un remboursement de capital et un rendement sur le capital investi à l'égard des nouvelles dépenses d'investissement qui seront nécessaires pour soutenir les futurs besoins énergétiques de BHP et favoriser l'atteinte des objectifs de réduction des émissions récemment annoncés. Les modifications au CAÉ procurent également à BHP des droits de participation visant à intégrer la production d'électricité renouvelable, y compris l'énergie solaire et éolienne, grâce à des technologies de stockage d'énergie, sous réserve du respect de certaines conditions. L'évaluation de l'approvisionnement en énergie renouvelable et l'initiative de réduction des émissions de carbone en vertu du CAÉ avec SCE sont en cours, y compris une centrale solaire photovoltaïque de 18,5 MW supportée par un système de stockage d'énergie à batteries et un système de turbine à vapeur alimentée par la chaleur récupérée.

En raison de l'état avancé des négociations au 30 septembre 2020, la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens à cette date a été mise à jour pour refléter la juste valeur attribuée à la variation attendue des flux de trésorerie futurs liée à la modification du contrat, notamment la prolongation de 15 ans et les dépenses d'investissement afférentes en vue d'appuyer la prolongation du contrat. Cela s'est traduit par une augmentation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Financement par emprunt de la centrale de South Hedland

Le 22 octobre 2020, TEC Hedland Pty Ltd. («TEC»), qui détient la centrale de South Hedland, a conclu un placement de billets garantis de premier rang (le «placement») de 800 millions de dollars australiens par voie de placement privé, qui est garanti notamment par une charge de premier rang sur tous les actifs de TEC. La société détient une participation financière indirecte dans TEC qui fait partie des flux de trésorerie australiens. Les billets portent intérêt à un taux annuel de 4,07 %, payable trimestriellement, et viennent à échéance le 30 juin 2042, les remboursements de capital devant être effectués à compter du 31 mars 2022.

Le 23 octobre 2020, la société a reçu un produit de 489 millions de dollars (517 millions de dollars australiens) directement du rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées de TEA. Le produit du rachat des actions a servi à rembourser les emprunts existants sur la facilité de crédit et servira à financer la croissance future.

Le produit servira également à l'émission de prêts intersociétés de 200 millions de dollars australiens à la société par TEA, une filiale de TransAlta. TEA utilisera le montant résiduel du produit du placement pour financer les réserves et les coûts de transaction requis.

En raison de l'état avancé du financement au 30 septembre 2020, la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens à cette date a été mise à jour pour refléter la juste valeur attribuée à la variation attendue des flux de trésorerie futurs liée à la structure de financement à jour, y compris la réception du produit du placement et l'utilisation du produit pour racheter ou régler certains des instruments financiers susmentionnés.

Acquisition du projet de stockage à batteries WindCharger de TransAlta

Le 1^{er} août 2020, la société a acquis le projet de stockage à batteries WindCharger de 10 MW/20 MWh, qui est relié au réseau de transmission de l'Alberta par l'intermédiaire du poste se rapportant au parc éolien Summerview, auprès d'une filiale de TransAlta pour 12 millions de dollars. La société a financé le solde des coûts de construction et le projet est entré en service le 15 octobre 2020. Le coût total du projet pour la société s'est élevé à 14 millions de dollars, et 50 % des coûts de construction devraient être financés par Emissions Reduction Alberta. En outre, la société a signé un contrat d'utilisation de stockage à batteries de 20 ans avec TransAlta en vertu duquel TransAlta versera des frais fixes mensuels au titre de la capacité lui conférant le droit exclusif d'exploiter et de répartir l'énergie stockée par batterie sur le marché albertain.

Pandémie mondiale (la «COVID-19»)

L'Organisation mondiale de la Santé («OMS») a déclaré l'épidémie de COVID-19 une urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020, pour ensuite la qualifier de pandémie mondiale le 11 mars 2020. L'épidémie de COVID-19 a amené les gouvernements à l'échelle mondiale à adopter des mesures d'urgence visant à freiner la propagation du virus. Ces mesures, notamment les interdictions de voyage, les périodes de quarantaine volontaire, l'auto-isollement, la distanciation physique et sociale et la fermeture des entreprises considérées comme non essentielles, ont fortement perturbé les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un contexte économique incertain et complexe.

TransAlta, gestionnaire et exploitante des activités et des actifs de la société, a poursuivi son exploitation selon son plan de continuité des activités, qui préconisait ce qui suit : i) veiller à ce que les employés de TransAlta en mesure de travailler à distance l'aient fait; et ii) s'assurer que les employés de TransAlta chargés de l'exploitation et de la maintenance de ses installations, qui n'étaient pas en mesure de travailler à distance, ont pu travailler en toute sécurité et de façon à protéger leur santé. Au cours des deuxième et troisième trimestres de 2020, TransAlta a assuré avec succès le retour au bureau des employés qui faisaient du télétravail, et ce, en respectant les normes de santé et de sécurité. Tous les bureaux et sites de TransAlta suivent des protocoles stricts de dépistage et d'éloignement physique, et sont dotés d'équipement de protection individuelle facilement accessible. En outre, TransAlta maintient des interdictions de voyager conformes aux directives des autorités locales, des procédures de nettoyage améliorées, des horaires de travail révisés, des équipes de travail d'appoint et la réorganisation des processus et des procédures pour limiter les contacts avec les autres employés et les sous-traitants sur place.

Toutes nos installations, y compris celles qui sont détenues au moyen de participations financières dans TransAlta, demeurent entièrement opérationnelles et en mesure de répondre aux besoins de nos clients. La société poursuit ses activités et continue de servir l'ensemble de ses clients et de ses contreparties conformément aux modalités de leurs contrats. Nous n'avons pas subi d'interruption quant aux exigences de service. La fourniture d'électricité et de vapeur demeure une exigence de service primordiale pour tous nos clients et a été considérée comme un service essentiel dans nos territoires.

Stratégie et capacité de produire des résultats

La stratégie d'entreprise de la société demeure la même que celle présentée dans son rapport de gestion annuel de 2019. Nous avons encore pour objectifs i) de procurer aux investisseurs des rendements constants et stables grâce à la possession d'actifs de production d'énergie renouvelable, ou de participations dans ces actifs, et de production d'énergie à partir du gaz naturel et d'autres infrastructures visés principalement par des contrats à long terme générant des flux de trésorerie stables, conclus avec des contreparties solides; ii) de saisir et de tirer parti des possibilités de croissance stratégique dans le secteur de la production d'énergie renouvelable et dans le secteur de la production d'énergie à partir de gaz naturel ainsi que dans d'autres infrastructures; iii) de conserver une diversité quant aux emplacements géographiques, à la production et aux contreparties; et iv) de verser annuellement entre 80 % et 85 % des liquidités disponibles à des fins de distribution aux actionnaires de la société.

Perspectives pour 2020

Se reporter à la rubrique «Perspectives financières pour 2020» dans le rapport de gestion annuel de 2019 contenu dans le rapport annuel 2019 de la société. Aucune modification n'a été apportée à nos prévisions à l'égard des principaux objectifs financiers pour 2020.

Le tableau suivant présente nos prévisions à l'égard des principaux objectifs financiers et hypothèses connexes pour 2020 :

| Mesures ¹ | Cible |
|--|---|
| BAlIA aux fins de comparaison | 445 millions de dollars à 475 millions de dollars |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés | 350 millions de dollars à 380 millions de dollars |
| Liquidités disponibles à des fins de distribution | 300 millions de dollars à 330 millions de dollars |

1) Ces éléments ne sont pas définis et n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS. La présentation de ces éléments d'une période à l'autre permet à la direction et aux investisseurs d'en évaluer la tendance plus facilement par rapport aux résultats des périodes antérieures. Se reporter à la rubrique «Analyse des résultats financiers consolidés» du présent rapport de gestion pour plus de précisions, y compris, s'il y a lieu, les rapprochements des mesures établies selon les IFRS. Se reporter également aux rubriques «Mesures conformes aux IFRS additionnelles» et «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion.

Les objectifs et prévisions pour 2020 se fondent sur de nombreuses hypothèses, y compris les prévisions sur les prix de l'électricité et du gaz naturel. Toutefois, ils ne comprennent pas les effets des acquisitions futures potentielles ou des activités d'aménagement, de même que les incidences potentielles sur le marché et l'exploitation relativement aux interruptions non planifiées dans des centrales, y compris les centrales d'autres participants au sein du marché, et les effets connexes sur les prix du marché de l'électricité. Nos objectifs et prévisions doivent être lus avec la rubrique «Énoncés prospectifs» du présent rapport de gestion. Se reporter à la rubrique «Perspectives pour 2020» du rapport annuel 2019 de la société pour plus de précisions sur les principales hypothèses.

Activités d'exploitation

Les prévisions et les principales hypothèses sont résumées ci-après :

| | |
|---|--------------------------------|
| Fourchette de la production d'énergie renouvelable provenant des actifs de production éolienne, solaire et hydroélectrique, y compris les actifs détenus au moyen de participations financières | De 4 200 à 4 700 GWh |
| Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle des CAÉ | 10 ans |
| Dépenses d'investissement de maintien et dépenses liées à la productivité | De 20 à 30 millions de dollars |

Coûts d'exploitation

Nous avons conclu des ententes de service à long terme avec des fournisseurs afin de stabiliser les charges au titre des activités d'exploitation et d'entretien. La majeure partie de notre production à partir du gaz est vendue dans le cadre de contrats prévoyant des dispositions de transfert au titre du combustible. Pour la production à partir du gaz naturel qui ne comporte aucune disposition de transfert des coûts, nous achetons du gaz naturel parallèlement à la production, atténuant ainsi notre risque lié à la variation des prix.

Exposition aux fluctuations des taux de change

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar australien et le dollar américain en raison de nos participations financières dans les actifs australiens et les actifs du secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis. Les titres acquis auprès de TransAlta et les dividendes s'y rapportant sont libellés en dollars canadiens, en dollars australiens et en dollars américains. Nous visons à atténuer le risque de change des flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères pour nous permettre de respecter les exigences en matière de dividendes en concluant des contrats de change à terme afin de couvrir les flux de trésorerie libellés en dollars australiens qui sont liés aux actifs australiens. De plus, nous concluons des contrats de change à terme afin de couvrir les flux de trésorerie libellés en dollars américains qui sont principalement liés aux actifs du secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis. Tout changement apporté à nos placements à l'étranger ou à notre dette libellée en monnaies étrangères pourrait modifier notre exposition.

Mesures conformes aux IFRS additionnelles

Une mesure conforme aux IFRS additionnelle est un poste, une rubrique ou un total partiel qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui ne constitue pas une exigence minimale selon les IFRS, ou une mesure financière qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui n'est pas autrement présentée dans ces derniers. Nous avons ajouté les postes intitulés «Marge brute» et «Résultats d'exploitation» à nos comptes de résultat consolidés. La présentation de ces postes fournit à la direction et aux investisseurs une mesure du rendement d'exploitation qui est facilement comparable d'une période à l'autre.

Mesures non conformes aux IFRS

Nous évaluons le rendement selon diverses mesures afin d'aider la direction et les actionnaires à comprendre notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Certaines des mesures qui sont analysées dans le présent rapport de gestion ne sont pas définies selon les normes IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être considérées isolément ou comme des mesures de remplacement ou comme des mesures plus significatives que les mesures établies conformément aux IFRS, aux fins de l'évaluation de notre rendement financier ou de notre situation de trésorerie. Ces mesures n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Les principales mesures non conformes aux IFRS de la société sont le résultat avant intérêts, impôts et amortissement aux fins de comparaison («BAIIA aux fins de comparaison»), les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution. Le BAIIA aux fins de comparaison comprend notre BAIIA présenté ajusté pour exclure l'incidence des profits ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché, des variations de la juste valeur des actifs financiers, des profits et pertes de change et de la dépréciation d'actifs, ainsi que le BAIIA aux fins de comparaison des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière, qui correspond à leur BAIIA présenté ajusté pour tenir compte : 1) des produits tirés des contrats de location-financement et du changement du montant des créances au titre des contrats de location-financement; 2) des frais de gestion fixés par contrat; 3) de l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport; 4) des recouvrements d'assurance; et 5) de l'incidence des profits et pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché. Le BAIIA aux fins de comparaison est présenté de façon à fournir à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs. Puisque les participations financières sont conçues pour fournir des rendements à la société comme si elle détenait les actifs, la présentation d'information opérationnelle et du BAIIA aux fins de comparaison donne aux lecteurs une image plus complète qui leur permet de comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont calculés comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, diminués des dépenses d'investissement de maintien, des distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle des filiales, ainsi que des produits financiers et des produits d'intérêts, majorés des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des actifs détenus au moyen de participations financières, lesquels sont calculés comme

étant le BAIIA aux fins de comparaison tiré des participations financières diminué de la variation des créances à long terme, des dépenses d'investissement de maintien, de la charge d'impôt exigible, des recouvrements d'assurance et des ajustements du taux de change. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les placements dans des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les liquidités disponibles à des fins de distribution sont calculées comme étant les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés diminués des remboursements prévus du principal de la dette amortissable et des obligations locatives. Les liquidités disponibles à des fins de distribution peuvent fournir des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Se reporter à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Analyse du BAIIA aux fins de comparaison

Les montants présentés dans la section qui suit comprennent des mesures opérationnelles et des informations financières liées à nos types de sources d'énergie et comprennent des placements dans des participations financières dans les filiales de TransAlta. Étant donné que les placements dans ces participations financières nous donnent droit à des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation des informations opérationnelles donne aux utilisateurs des renseignements pour les aider à évaluer le rendement financier des actifs qui génèrent les produits financiers liés aux participations financières. Tous les actifs des secteurs de l'énergie éolienne et solaire aux États-Unis et du gaz naturel en Australie sont détenus par l'entremise de placements dans une participation financière. Le BAIIA aux fins de comparaison des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière et les produits financiers comptabilisés dans nos états financiers intermédiaires consolidés résumés font l'objet d'un rapprochement à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion.

Le tableau suivant présente les données d'exploitation et le BAIIA aux fins de comparaison par type de source d'énergie :

| Trois mois clos les 30 septembre | Production d'énergie renouvelable - moyenne à long terme (GWh) ¹ | Production (GWh) | | BAIIA aux fins de comparaison | |
|---|--|------------------|--------------|-------------------------------|-----------|
| | | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Énergie éolienne - Canada | 537 | 548 | 465 | 32 | 28 |
| Énergie hydroélectrique - Canada | 157 | 148 | 135 | 5 | 7 |
| Énergie éolienne et solaire - États-Unis | 160 | 168 | 106 | 12 | 8 |
| Total - Énergie renouvelable | 854 | 864 | 706 | 49 | 43 |
| Gaz - Canada | | 311 | 276 | 20 | 19 |
| Gaz - Australie | | 425 | 450 | 33 | 28 |
| Siège social | | — | — | (6) | (4) |
| Total | | 1 600 | 1 432 | 96 | 86 |

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

| Neuf mois clos les 30 septembre | Production d'énergie renouvelable - moyenne à long terme (GWh) ¹ | Production (GWh) | | BAIIA aux fins de comparaison | |
|---|--|------------------|--------------|-------------------------------|------------|
| | | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Énergie éolienne - Canada | 2 053 | 2 142 | 1 878 | 126 | 134 |
| Énergie hydroélectrique - Canada | 360 | 346 | 324 | 14 | 15 |
| Énergie éolienne et solaire - États-Unis | 633 | 647 | 372 | 53 | 26 |
| Total - Énergie renouvelable | 3 046 | 3 135 | 2 574 | 193 | 175 |
| Gaz - Canada | | 859 | 937 | 58 | 61 |
| Gaz - Australie | | 1 344 | 1 369 | 94 | 92 |
| Siège social | | — | — | (16) | (15) |
| Total | | 5 338 | 4 880 | 329 | 313 |

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

Les variations du BAIIA aux fins de comparaison et de la production d'énergie renouvelable sont présentées ci-après pour chacun de nos secteurs d'activité.

Énergie éolienne - Canada

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|-----------|-----------------------------|------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Production (GWh) | 548 | 465 | 2 142 | 1 878 |
| Capacité installée brute (MW) ¹ | 1 164 | 1 167 | 1 164 | 1 167 |
| Produits des activités ordinaires | 45 | 41 | 167 | 169 |
| Redevances et autres coûts de vente | 4 | 3 | 11 | 9 |
| Marge brute aux fins de comparaison | 41 | 38 | 156 | 160 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration | 8 | 8 | 26 | 25 |
| Recouvrement d'assurance | — | — | — | (4) |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 1 | 2 | 4 | 5 |
| BAIIA aux fins de comparaison | 32 | 28 | 126 | 134 |

1) Les mégawatts sont arrondis au nombre entier le plus près.

La production pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020 a augmenté de 83 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2019, en raison principalement d'une hausse des ressources éoliennes dans l'ouest et l'est du Canada. La production pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 a augmenté de 264 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2019, en raison principalement d'une hausse des ressources éoliennes dans l'ouest du Canada.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020 a augmenté de 4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2019, en raison principalement d'une hausse de la production.

Malgré la hausse de la production, le BAIIA aux fins de comparaison pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 a diminué de 8 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2019, ce qui s'explique surtout par le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés des crédits carbone compensatoires ainsi que de l'indemnité d'assurance reçue en 2019 à la suite de l'incendie d'une éolienne survenu à la centrale Summerview, et la baisse des incitatifs gouvernementaux liée à l'expiration prévue en 2019 de certains incitatifs du Programme d'encouragement de la production éolienne.

Énergie hydroélectrique – Canada

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|----------|-----------------------------|-----------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Production (GWh) | 148 | 135 | 346 | 324 |
| Capacité installée brute (MW) | 112 | 112 | 112 | 112 |
| Produits des activités ordinaires | 10 | 9 | 25 | 21 |
| Redevances et autres coûts de vente | 3 | 1 | 5 | 2 |
| Marge brute aux fins de comparaison | 7 | 8 | 20 | 19 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration | 2 | 1 | 5 | 3 |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | – | – | 1 | 1 |
| BAIIA aux fins de comparaison | 5 | 7 | 14 | 15 |

La production pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 a augmenté respectivement de 13 GWh et 22 GWh par rapport à celle des périodes correspondantes de 2019, en raison principalement de la hausse des ressources hydriques.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 a diminué respectivement de 2 millions de dollars et 1 million de dollars par rapport à celui des périodes correspondantes de 2019. Malgré la hausse de la production, les coûts de vente ont augmenté en raison des montants prévus liés à l'ajustement des pertes en ligne attribuées par l'AESO de l'exercice précédent, d'une interruption à notre centrale de St. Mary et d'une augmentation des coûts d'entretien annuels dans nos centrales de Bone Creek et de Taylor.

Énergie éolienne et solaire – États-Unis

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|-----------|-----------------------------|-----------|
| | 2020 ¹ | 2019 | 2020 ¹ | 2019 |
| Production (GWh) | 168 | 106 | 647 | 372 |
| Capacité installée brute (MW) | 330 | 215 | 330 | 215 |
| Produits des activités ordinaires | 16 | 11 | 65 | 35 |
| Redevances et autres coûts de vente | 1 | – | 2 | 1 |
| Marge brute aux fins de comparaison | 15 | 11 | 63 | 34 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration | 2 | 3 | 8 | 7 |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 1 | – | 2 | 1 |
| BAIIA aux fins de comparaison | 12 | 8 | 53 | 26 |

1) Compte tenu des résultats des parcs éoliens Big Level et Antrim qui sont entrés en service en décembre 2019.

La production pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 a augmenté respectivement de 62 GWh et 275 GWh par rapport à celle des périodes correspondantes de 2019, en raison surtout de la production provenant des parcs éoliens Big Level et Antrim qui sont entrés en service en décembre 2019 et de la hausse des ressources éoliennes.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 a augmenté respectivement de 4 millions de dollars et 27 millions de dollars par rapport à celui des périodes correspondantes de 2019, en raison principalement d'une période complète de neuf mois d'exploitation des parcs éoliens Big Level et Antrim qui sont entrés en service en décembre 2019 et de la hausse des ressources éoliennes.

Gaz – Canada

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|-----------|-----------------------------|-----------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Production (GWh) | 311 | 276 | 859 | 937 |
| Capacité installée brute (MW) | 499 | 499 | 499 | 499 |
| Produits des activités ordinaires | 40 | 40 | 117 | 137 |
| Combustible et achats d'électricité | 12 | 13 | 37 | 53 |
| Marge brute aux fins de comparaison | 28 | 27 | 80 | 84 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration | 7 | 7 | 21 | 22 |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BAIIA aux fins de comparaison | 20 | 19 | 58 | 61 |

Le secteur Gaz au Canada est constitué uniquement de la centrale de cogénération de Sarnia.

La production pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020 a augmenté de 35 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2019, en raison principalement d'une hausse de la demande de la clientèle, en partie contrebalancée par une baisse de la demande du marché. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, la production a diminué de 78 GWh par rapport à celle de la période correspondante de 2019, en raison principalement d'une baisse de la demande du marché, en partie contrebalancée par une hausse de la demande de la clientèle en 2020. En raison de la nature de nos contrats, les variations de la production n'ont pas d'incidence financière importante, nos contrats prévoyant des paiements de capacité et la fourniture du combustible par le client ou un transfert des coûts au titre du combustible.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020 est demeuré comparable à celui de la période correspondante de 2019, et le BAIIA aux fins de comparaison pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 a diminué de 3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2019 en raison de la conjoncture de marché défavorable en Ontario.

Gaz – Australie

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|--|------------------------------|-----------|-----------------------------|------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Production (GWh) | 425 | 450 | 1 344 | 1 369 |
| Capacité installée brute (MW) | 450 | 450 | 450 | 450 |
| Produits des activités ordinaires | 43 | 39 | 121 | 120 |
| Combustible et achats d'électricité | 2 | 1 | 5 | 3 |
| Marge brute aux fins de comparaison | 41 | 38 | 116 | 117 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ¹ | 8 | 10 | 22 | 25 |
| BAIIA aux fins de comparaison | 33 | 28 | 94 | 92 |

1) Incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

La production pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 a diminué de 25 GWh comparativement à celle des périodes correspondantes de 2019, ce qui est principalement attribuable à l'évolution de la demande de la clientèle. Les contrats en Australie sont des contrats de capacité, et la production n'a pas d'incidence directe sur nos résultats.

Le BAIIA aux fins de comparaison pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 a augmenté respectivement de 5 millions de dollars et 2 millions de dollars par rapport à celui des périodes correspondantes de 2019, ce qui s'explique essentiellement par le moment de la comptabilisation des frais juridiques et le raffermissement du dollar australien par rapport au dollar canadien.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comme présentés, de nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution :

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 65 | 75 | 218 | 258 |
| Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation | (7) | (26) | (30) | (48) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement | 58 | 49 | 188 | 210 |
| Ajustements : | | | | |
| Dépenses d'investissement de maintien – actifs détenus | (6) | (5) | (12) | (22) |
| Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales | (1) | – | (4) | (4) |
| Produits financiers et produits d'intérêts – participations financières ¹ (tableau II) | (13) | (9) | (31) | (48) |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – participations financières ¹ (tableau II) | 38 | 34 | 120 | 107 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés | 76 | 69 | 261 | 243 |
| Déduire : | | | | |
| Remboursement de principal de la dette amortissable | (3) | (2) | (28) | (26) |
| Remboursement de principal des obligations locatives | – | – | (1) | (1) |
| Liquidités disponibles à des fins de distribution | 73 | 67 | 232 | 216 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions) | 266 | 265 | 266 | 264 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action | 0,29 | 0,26 | 0,98 | 0,92 |
| Liquidités disponibles à des fins de distribution par action | 0,27 | 0,25 | 0,87 | 0,82 |

1) Se reporter au tableau de rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière avec les produits financiers (tableau II) présenté dans le présent rapport de gestion.

Rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

| Trois mois clos les 30 septembre | 2020 | | | 2019 | | |
|---|----------------|---|-----------|----------------|---|-----------|
| | Actifs détenus | Participations financières ¹ | Total | Actifs détenus | Participations financières ¹ | Total |
| BAIIA aux fins de comparaison (tableau I) | 51 | 45 | 96 | 50 | 36 | 86 |
| Charges d'intérêts | (9) | — | (9) | (10) | — | (10) |
| Dépenses d'investissement de maintien | (6) | — | (6) | (5) | (2) | (7) |
| Charge d'impôt exigible | — | (1) | (1) | — | (2) | (2) |
| Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux | — | (4) | (4) | — | (1) | (1) |
| Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales | (1) | — | (1) | — | — | — |
| Perte de change réalisée | — | — | — | (2) | — | (2) |
| Provisions | 3 | — | 3 | — | — | — |
| Ajustement du taux de change, réserves, produits d'intérêts et autres | — | (2) | (2) | 2 | 3 | 5 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés | 38 | 38 | 76 | 35 | 34 | 69 |

1) Se reporter au tableau II pour un rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison de la participation financière avec les produits financiers présentés et inclus dans les comptes de résultat consolidés.

| Neuf mois clos les 30 septembre | 2020 | | | 2019 | | |
|---|----------------|---|------------|----------------|---|------------|
| | Actifs détenus | Participations financières ¹ | Total | Actifs détenus | Participations financières ¹ | Total |
| BAIIA aux fins de comparaison (tableau I) | 182 | 147 | 329 | 195 | 118 | 313 |
| Charges d'intérêts | (29) | — | (29) | (30) | — | (30) |
| Dépenses d'investissement de maintien | (12) | (3) | (15) | (22) | (5) | (27) |
| Charge d'impôt exigible | (1) | (8) | (9) | (1) | (6) | (7) |
| Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux | — | (16) | (16) | — | (4) | (4) |
| Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales | (4) | — | (4) | (4) | — | (4) |
| Perte de change réalisée | (3) | — | (3) | (4) | — | (4) |
| Provisions | 4 | — | 4 | — | — | — |
| Recouvrement d'assurance | — | — | — | (4) | — | (4) |
| Ajustement du taux de change, réserves, produits d'intérêts et autres | 4 | — | 4 | 6 | 4 | 10 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés | 141 | 120 | 261 | 136 | 107 | 243 |

1) Se reporter au tableau II pour un rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison de la participation financière avec les produits financiers présentés et inclus dans les comptes de résultat consolidés.

Tableau I

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du BAIIA présenté de nos actifs détenus et du BAIIA aux fins de comparaison, y compris le BAIIA aux fins de comparaison des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière. Étant donné que les participations financières sont conçues pour fournir à la société des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation d'information opérationnelle et du BAIIA aux fins de comparaison donne une image plus complète pour comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements. Pour un rapprochement des produits financiers comptabilisés sur ces actifs dans lesquels nous détenons une participation financière avec le BAIIA aux fins de comparaison de ces actifs, veuillez vous reporter à la section intitulée «Tableau II».

Trois mois clos le 30 septembre 2020

| | Présentés | Ajustements ¹ | Participations financières | Total aux fins de comparaison |
|--|-----------|--------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Produits des activités ordinaires | 95 | — | 59 | 154 |
| Combustible, redevances et autres coûts de vente ² | 19 | — | 3 | 22 |
| Marge brute | 76 | — | 56 | 132 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³ | 23 | — | 10 | 33 |
| Dépréciation d'actifs | 2 | (2) | — | — |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 2 | — | 1 | 3 |
| Produits financiers (tableau II) | (13) | 13 | — | — |
| Produits d'intérêts | (1) | 1 | — | — |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers | 13 | (13) | — | — |
| Profit de change | (3) | 3 | — | — |
| Résultat avant intérêts, impôts et amortissement | 53 | (2) | 45 | 96 |

1) Ajustements apportés au BAIIA présenté afin de calculer le BAIIA aux fins de comparaison (pour exclure l'incidence des (profits) ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché tirés des produits des activités ordinaires et pour éliminer les autres produits ou pertes non compris dans le BAIIA aux fins de comparaison).

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Neuf mois clos le 30 septembre 2020

| | Présentés | Ajustements ¹ | Participations financières | Total aux fins de comparaison |
|--|------------|--------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Produits des activités ordinaires | 308 | 1 | 186 | 495 |
| Combustible, redevances et autres coûts de vente ² | 53 | — | 7 | 60 |
| Marge brute | 255 | 1 | 179 | 435 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³ | 68 | — | 30 | 98 |
| Dépréciation d'actifs | 2 | (2) | — | — |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 6 | — | 2 | 8 |
| Produits financiers (tableau II) | (31) | 31 | — | — |
| Produits d'intérêts | (4) | 4 | — | — |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers | 44 | (44) | — | — |
| Profit de change | (19) | 19 | — | — |
| Résultat avant intérêts, impôts et amortissement | 189 | (7) | 147 | 329 |

1) Ajustements apportés au BAIIA présenté afin de calculer le BAIIA aux fins de comparaison (pour exclure l'incidence des (profits) ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché tirés des produits des activités ordinaires et pour éliminer les autres produits ou pertes non compris dans le BAIIA aux fins de comparaison).

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Trois mois clos le 30 septembre 2019

| | Présentés | Ajustements ¹ | Participations financières | Total aux fins de comparaison |
|--|-----------|--------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Produits des activités ordinaires | 89 | 1 | 50 | 140 |
| Combustible, redevances et autres coûts de vente ² | 17 | — | 1 | 18 |
| Marge brute | 72 | 1 | 49 | 122 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³ | 20 | — | 13 | 33 |
| Dépréciation d'actifs | 2 | (2) | — | — |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 3 | — | — | 3 |
| Produits financiers (tableau II) | (9) | 9 | — | — |
| Produits d'intérêts | (2) | 2 | — | — |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers | (27) | 27 | — | — |
| Perte de change | 10 | (10) | — | — |
| Résultat avant intérêts, impôts et amortissement | 75 | (25) | 36 | 86 |

1) Ajustements apportés au BAIIA présenté afin de calculer le BAIIA aux fins de comparaison (pour exclure l'incidence des (profits) ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché tirés des produits des activités ordinaires et pour éliminer les autres produits ou pertes non compris dans le BAIIA aux fins de comparaison).

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Neuf mois clos le 30 septembre 2019

| | Présentés | Ajustements ¹ | Participations financières | Total aux fins de comparaison |
|--|-----------|--------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Produits des activités ordinaires | 327 | — | 155 | 482 |
| Combustible, redevances et autres coûts de vente ² | 64 | — | 4 | 68 |
| Marge brute | 263 | — | 151 | 414 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³ | 65 | — | 32 | 97 |
| Dépréciation d'actifs | 2 | (2) | — | — |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 7 | — | 1 | 8 |
| Recouvrement d'assurance | (4) | — | — | (4) |
| Produits financiers (tableau II) | (48) | 48 | — | — |
| Produits d'intérêts | (6) | 6 | — | — |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers | (60) | 60 | — | — |
| Perte de change | 40 | (40) | — | — |
| Résultat avant intérêts, impôts et amortissement | 267 | (72) | 118 | 313 |

1) Ajustements apportés au BAIIA présenté afin de calculer le BAIIA aux fins de comparaison (pour exclure l'incidence des (profits) ou pertes latents liés à la réévaluation à la valeur de marché tirés des produits des activités ordinaires et pour éliminer les autres produits ou pertes non compris dans le BAIIA aux fins de comparaison).

2) Les montants liés aux participations financières incluent les produits d'intérêts sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Tableau II

Le tableau ci-après présente le rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière avec les produits financiers comptabilisés en résultat net :

| Trois mois clos les 30 septembre | 2020 | | | 2019 | | |
|---|---|-----------------|-------|--|-----------------|-------|
| | Énergie éolienne et solaire – États-Unis ¹ | Gaz – Australie | Total | Énergie éolienne et solaire – États-Unis | Gaz – Australie | Total |
| BAIIA aux fins de comparaison | 12 | 33 | 45 | 8 | 28 | 36 |
| Dépenses d'investissement de maintien | – | – | – | (1) | (1) | (2) |
| Charge d'impôt exigible ² | (1) | – | (1) | – | (2) | (2) |
| Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux | (4) | – | (4) | (1) | – | (1) |
| Ajustement du taux de change, réserves et autres | – | (2) | (2) | – | 3 | 3 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des participations financières | 7 | 31 | 38 | 6 | 28 | 34 |
| Remise du produit tiré de la vente de Solomon | – | 8 | 8 | – | – | – |
| Remboursement de capital et rachats | (4) | (8) | (12) | (4) | (14) | (18) |
| Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier | – | (21) | (21) | (2) | (5) | (7) |
| Produits financiers | 3 | 10 | 13 | – | 9 | 9 |

1) Compte tenu des résultats des parcs éoliens Big Level et Antrim qui sont entrés en service en décembre 2019.

2) Compte tenu de la retenue d'impôt.

| Neuf mois clos les 30 septembre | 2020 | | | 2019 | | |
|---|---|-----------------|-------|--|-----------------|-------|
| | Énergie éolienne et solaire – États-Unis ¹ | Gaz – Australie | Total | Énergie éolienne et solaire – États-Unis | Gaz – Australie | Total |
| BAIIA aux fins de comparaison | 53 | 94 | 147 | 26 | 92 | 118 |
| Dépenses d'investissement de maintien | (1) | (2) | (3) | (2) | (3) | (5) |
| Charge d'impôt exigible ² | (2) | (6) | (8) | – | (6) | (6) |
| Distributions au titre du financement donnant droit à des avantages fiscaux | (16) | – | (16) | (4) | – | (4) |
| Ajustement du taux de change, réserves et autres | – | – | – | – | 4 | 4 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des participations financières | 34 | 86 | 120 | 20 | 87 | 107 |
| Remise du produit tiré de la vente de Solomon | – | 8 | 8 | – | – | – |
| Remboursement de capital et rachats | (25) | (57) | (82) | (13) | (41) | (54) |
| Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier ³ | (4) | (11) | (15) | (1) | (4) | (5) |
| Produits financiers | 5 | 26 | 31 | 6 | 42 | 48 |

1) Compte tenu des résultats des parcs éoliens Big Level et Antrim qui sont entrés en service en décembre 2019.

2) Compte tenu de la retenue d'impôt.

3) Le montant en 2020 pour le secteur Gaz en Australie comprend le solde déficitaire lié aux actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, tel qu'il est mentionné ci-après.

Le 24 janvier 2020, TEA a remboursé un montant en principal de 45 millions de dollars australiens sur le prêt à terme amortissable dû à une autre filiale de TransAlta. Ainsi, conformément aux modalités relatives aux actions privilégiées qui reflètent ce prêt à terme amortissable, la clause de rachat a été déclenchée et a entraîné le rachat d'actions privilégiées reflétant un montant de 45 millions de dollars australiens, montant qui a été versé à la société en dollars canadiens à des cours au comptant. Le rachat a eu pour effet de créer un solde déficitaire lié aux actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et de réduire ainsi la capacité pour TEA de déclarer et de verser des dividendes sur les actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens aux premier, deuxième et troisième trimestres de 2020. Cette insuffisance a été comblée au quatrième trimestre de 2020.

Principales informations trimestrielles

| | T4 2019 | T1 2020 | T2 2020 | T3 2020 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| Produits des activités ordinaires | 119 | 110 | 103 | 95 |
| Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires | 48 | 3 | 30 | 6 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 73 | 82 | 71 | 65 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ¹ | 100 | 94 | 90 | 76 |
| Liquidités disponibles à des fins de distribution ¹ | 77 | 91 | 67 | 73 |
| Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué | 0,18 | 0,01 | 0,11 | 0,02 |
| Liquidités disponibles à des fins de distribution par action ¹ | 0,29 | 0,34 | 0,25 | 0,27 |

| | T4 2018 | T1 2019 | T2 2019 | T3 2019 |
|---|---------|---------|---------|---------|
| Produits des activités ordinaires | 140 | 127 | 111 | 89 |
| Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires | 93 | 76 | 31 | 24 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 103 | 131 | 52 | 75 |
| Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ¹ | 108 | 94 | 80 | 69 |
| Liquidités disponibles à des fins de distribution ¹ | 85 | 92 | 57 | 67 |
| Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué | 0,35 | 0,29 | 0,12 | 0,09 |
| Liquidités disponibles à des fins de distribution par action ¹ | 0,32 | 0,35 | 0,22 | 0,25 |

1) Se reporter à la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir plus de précisions.

Nos activités fluctuent en fonction des variations saisonnières, les premier et quatrième trimestres comptant les volumes d'énergie éolienne les plus importants et les deuxième et troisième trimestres comptant les volumes d'énergie hydroélectrique les plus importants. Comme l'énergie éolienne constitue la majeure partie de notre portefeuille d'énergie renouvelable, des produits et des résultats plus élevés sont attendus aux premier et quatrième trimestres. En mars 2019, nous avons acquis une participation financière dans le projet de parc éolien Antrim aux États-Unis. Les projets de parc éolien Big Level et Antrim ont été mis en service en décembre 2019. Le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires tient compte de diverses incidences liées à nos placements dans des participations financières au moyen des instruments financiers comme suit :

- Les dividendes ou le remboursement de capital peuvent varier chaque trimestre en fonction des résultats avant impôt tirés de nos placements dans une participation financière (en actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, en actions privilégiées de TEA, en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim, et de Mass Solar, et en actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable).
- Les résultats intermédiaires au titre de la variation de la juste valeur des actifs financiers varieront en fonction des variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie, des taux d'actualisation et des taux de change prévus.
- La fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar australien entraîne des profits et des pertes de change sur les placements libellés en dollars australiens. Sauf pour le quatrième trimestre de 2018 et les deuxième et troisième trimestres de 2020, des pertes de change ont été comptabilisées pour tous les trimestres de 2019, ainsi qu'au premier trimestre de 2020.
- La fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain entraîne des profits et des pertes de change sur les placements et les billets à ordre libellés en dollars américains. Des profits de change ont été comptabilisés aux premier et troisième trimestres de 2019, au quatrième trimestre de 2018 et au deuxième trimestre de 2020, et des pertes de change ont été comptabilisées aux premier et troisième trimestres de 2020 et aux deuxième et quatrième trimestres de 2019.

Instruments financiers

Se reporter à la note 13 de nos plus récents états financiers consolidés annuels et à la note 8 de nos états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 pour plus de renseignements sur les instruments financiers.

Notre profil de gestion du risque et nos politiques à cet égard ont peu changé depuis le 31 décembre 2019.

Au 30 septembre 2020, les instruments financiers de niveau II (à l'exception des actifs de gestion du risque) étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 490 millions de dollars (574 millions de dollars au 31 décembre 2019). La diminution est surtout attribuable au rachat par une filiale de TransAlta d'actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable au montant de 45 millions de dollars australiens au premier trimestre de 2020 et aux variations des flux de trésorerie liées au financement de la centrale de South Hedland au troisième trimestre de 2020, tel qu'il est décrit ci-après, le tout en partie contrebalancé par des variations favorables des taux de change.

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020, nous avons comptabilisé en résultat net une réduction respectivement de 13 millions de dollars et 44 millions de dollars de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable. Pour la période de trois mois, la juste valeur a reculé en raison de modifications aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie puisque le produit à venir du financement de la centrale de South Hedland accélérerait le remboursement du prêt à terme amortissable intersociétés sous-jacent libellé en dollars américains. Pour la période de neuf mois, la diminution de la juste valeur est attribuable aux modifications susmentionnées des hypothèses relatives aux flux de trésorerie à l'égard du remboursement du prêt sous-jacent et à une augmentation des taux d'actualisation liés aux instruments australiens. Le 23 octobre 2020, une filiale de TransAlta a racheté les actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable est les actions privilégiées de TEA.

Au 30 septembre 2020, les instruments financiers de niveau III étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 1 093 millions de dollars (918 millions de dollars au 31 décembre 2019). L'augmentation est surtout attribuable à une hausse de la juste valeur de 135 millions de dollars des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, à un placement de 72 millions de dollars dans des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim, le tout contrebalancé par un remboursement de capital de 25 millions de dollars sur les actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind, et de Mass Solar.

Se reporter aux notes 3, 5 et 8 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 pour en savoir plus sur ces placements et ces évaluations de la juste valeur.

Autres résultats consolidés

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global comprennent les variations de la juste valeur des placements dans les filiales de TransAlta liés aux actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, les actions privilégiées de TEA et les actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind, et de Mass Solar. Ces profits et pertes sont exclus du compte de résultat consolidé.

Pour calculer la juste valeur de ces placements, nous utilisons des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie fondées sur les flux de trésorerie futurs sous-jacents des activités connexes, faisons des estimations et formulons des hypothèses qui peuvent changer d'une période à l'autre et qui ont souvent une incidence sur l'estimation de la juste valeur. Les fluctuations de la juste valeur d'une période à l'autre sont généralement attribuables aux variations des hypothèses relatives aux flux de trésorerie prospectifs, des taux d'actualisation et des taux de change.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020, nous avons comptabilisé une augmentation de 154 millions de dollars de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (augmentation de 53 millions de dollars au 30 septembre 2019). L'augmentation est surtout attribuable aux modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie, notamment le report de la date d'échéance du contrat avec BHP de 2023 à 2038 et les dépenses d'investissement requises ainsi que l'incidence du financement par emprunt de la centrale de South Hedland, lequel a

remplacé un financement plus onéreux par un financement moins coûteux, et à une baisse du taux d'actualisation des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, le tout en partie contrebalancé par une incidence défavorable des taux de change sur les actions privilégiées reflet du secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, nous avons comptabilisé une augmentation de 129 millions de dollars de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global (diminution de 36 millions de dollars au 30 septembre 2019). L'augmentation est surtout attribuable aux modifications des hypothèses relatives aux flux de trésorerie, notamment le report de la date d'échéance du contrat avec BHP de 2023 à 2038 et les dépenses d'investissement requises ainsi que l'incidence du financement par emprunt de la centrale de South Hedland, lequel a remplacé un financement plus onéreux par un financement moins coûteux, le tout en partie contrebalancé par une diminution attribuable aux variations du taux d'actualisation des actions privilégiées reflet du secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis et des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens.

Les modifications aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie étaient prises en compte dans la juste valeur au 30 septembre 2020 en raison des négociations avancées portant sur la prolongation du contrat avec BHP et le financement de la centrale de South Hedland.

Se reporter à la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions sur les placements dont les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Impôts sur le résultat

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020, l'impôt sur le résultat est demeuré comparable à celui de la période correspondante de 2019. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, l'impôt sur le résultat a augmenté de 15 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de 2019, en raison surtout des ajustements au titre de la charge d'impôt différé. Au deuxième trimestre de 2019, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 18 millions de dollars lié à une réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta, qui passera graduellement de 12 % à 8 % comme suit : 11 % à compter du 1^{er} janvier 2020, 9 % à compter du 1^{er} janvier 2021 et 8 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dépenses d'investissement de maintien

Les montants des dépenses d'investissement de maintien au titre des actifs que nous détenons directement, de même qu'au titre des centrales dans lesquelles nous détenons des participations financières, sont présentés ci-après :

Trois mois clos les 30 septembre

| | Énergie éolienne - Canada | Énergie hydro-électrique - Canada | Énergie éolienne et solaire - États-Unis | Gaz - Canada | Gaz - Australie | Total |
|---|---------------------------|-----------------------------------|--|--------------|-----------------|-------|
| Total des dépenses d'investissement de maintien en 2020 | 5 | — | — | 1 | — | 6 |
| Total des dépenses d'investissement de maintien en 2019 | 4 | — | 1 | 1 | 1 | 7 |

Neuf mois clos les 30 septembre

| | Énergie éolienne - Canada | Énergie hydro-électrique - Canada | Énergie éolienne et solaire - États-Unis | Gaz - Canada | Gaz - Australie | Total |
|---|---------------------------|-----------------------------------|--|--------------|-----------------|-------|
| Total des dépenses d'investissement de maintien en 2020 | 9 | 1 | 1 | 2 | 2 | 15 |
| Total des dépenses d'investissement de maintien en 2019 | 8 | 2 | 2 | 12 | 3 | 27 |

Les dépenses d'investissement de maintien pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 ont diminué respectivement de 1 million de dollars et 12 millions de dollars par rapport à celles des périodes correspondantes de 2019, en raison surtout de la baisse du nombre de travaux d'entretien planifiés dans nos centrales des secteurs Gaz au Canada et Énergie hydroélectrique au Canada.

Dépréciation d'actifs

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020, la société a comptabilisé une dépréciation de 2 millions de dollars attribuable à un examen des ressources hydriques après la construction, ce qui a entraîné une révision de la production prévue d'une centrale hydroélectrique en Colombie-Britannique.

Au 30 septembre 2019, la société a comptabilisé une dépréciation de 2 millions de dollars liée à une centrale hydroélectrique en Ontario. Cette dépréciation s'explique principalement par l'augmentation de l'estimation des dépenses d'investissement de maintien.

Opérations et soldes avec les parties liées

Opérations avec les parties liées

Les montants comptabilisés à l'égard des opérations avec TransAlta ou des filiales de TransAlta, à l'exception des montants mentionnés à la rubrique « Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture » du présent rapport de gestion, se présentent comme suit :

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|--|------------------------------|------|-----------------------------|------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Produits tirés des CAÉ de TransAlta | 9 | 7 | 31 | 22 |
| Produits tirés des attributs environnementaux ¹ | 4 | 2 | 4 | 11 |
| Produits financiers tirés des placements dans des filiales de TransAlta | 13 | 9 | 31 | 48 |
| Produits d'intérêts tirés des billets à ordre à recevoir d'une filiale de TransAlta | — | 2 | 2 | 4 |
| Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux ² | 3 | 5 | 12 | 13 |
| Achats de gaz naturel | 1 | 1 | 2 | 7 |
| Profit sur cessions de swaps sur l'électricité (financier) | — | — | — | (1) |
| Frais d'optimisation des actifs ³ | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Charge d'intérêts sur la facilité de crédit et la lettre de crédit et honoraires sur les garanties | — | — | 1 | — |

1) La valeur des attributs environnementaux a été établie selon l'information du marché pour des instruments similaires, y compris les transactions conclues avec des tiers.

2) Le 28 février 2020, les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux ont été modifiés de sorte qu'ils seront calculés selon un montant égal à 5 % du BAIIA aux fins de comparaison du trimestre précédent, à compter du 1^{er} janvier 2020, sans duplication des coûts indirects liés à la gestion, à l'administration, à la comptabilité, à la planification et aux autres frais du siège social de TransAlta qui réduisent les dividendes ou les distributions qui seraient autrement payables à la société sur les actions privilégiées reflet.

3) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société. La centrale de cogénération de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées comprennent ce qui suit :

| Aux | 30 sept. 2020 | 31 déc. 2019 |
|--|---------------|--------------|
| Créances clients et autres débiteurs | 13 | 19 |
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 18 | 8 |
| Dividendes à verser | 46 | 38 |
| Placements dans des filiales de TransAlta | 1 583 | 1 492 |
| Billets à ordre de Big Level et d'Antrim | 48 | 113 |
| Garanties fournies par TransAlta au nom de la société ¹ | 286 | 314 |
| Frais de gestion payés d'avance à long terme | 2 | 2 |
| Garantie d'indemnisation fournie par la société à TransAlta | 530 | 512 |

1) Non comptabilisées comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

Tous ces soldes sont liés à TransAlta ou à ses filiales.

Situation de trésorerie et sources de financement

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement, à mener des activités de couverture, et à gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société. Nous gérons le risque de liquidité en maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit.

Les principales sources de liquidités comprennent les fonds provenant des activités d'exploitation, les marchés financiers et le financement tiré de notre facilité de crédit existante. La société ne prévoit pas de problèmes importants dans le traitement des emprunts jusqu'en 2023 et au-delà selon des modalités satisfaisantes.

Situation financière

Le tableau suivant présente les variations importantes aux soldes de compte tirés des états de la situation financière consolidés intermédiaires non audités du 31 décembre 2019 au 30 septembre 2020 :

| (non audité, en millions de dollars) | 30 sept. 2020 | 31 déc. 2019 | Augmentation (diminution) | Principaux facteurs expliquant la variation |
|---|---------------|--------------|---------------------------|--|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 24 | 63 | (39) | Calendrier des encaissements et des décaissements – Se reporter à la rubrique «Flux de trésorerie» du présent rapport de gestion pour plus de précisions. |
| Créances clients | 71 | 90 | (19) | Calendrier des encaissements et des recouvrements et diminution des montants à recevoir au titre des dividendes tirés de placements entre parties liées |
| Immobilisations corporelles nettes | 1 659 | 1 728 | (69) | Diminution attribuable à l'amortissement, à la dépréciation d'actifs et à des cessions, le tout en partie contrebalancé par des ajouts ainsi que par l'acquisition de la centrale de stockage à batteries WindCharger |
| Immobilisations incorporelles | 105 | 114 | (9) | Diminution attribuable à la dotation aux amortissements |
| Placements dans des filiales de TransAlta (y compris la partie courante) | 1 583 | 1 492 | 91 | Augmentation attribuable aux variations de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, un placement dans les projets de parc éolien Big Level et Antrim aux États-Unis et des profits de change favorables liés aux placements dans les actifs australiens, le tout en partie contrebalancé par des rachats et des variations de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et le remboursement de capital dans les secteurs Énergie éolienne et solaire aux États-Unis. Se reporter aux notes 5 et 8 des états financiers intermédiaires pour plus de précisions. |
| Autres actifs (y compris la partie courante) | 101 | 162 | (61) | Réception de remboursements sur les billets à ordre liés aux projets de parc éolien Big Level et Antrim, en partie contrebalancée par une avance du financement de l'obligation du parc éolien de Kent Hills |
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 51 | 37 | 14 | Calendrier des paiements et charges à payer |
| Dividendes à verser | 71 | 62 | 9 | Calendrier des paiements et charges à payer |
| Dettes à long terme et obligations locatives (y compris la partie courante) | 816 | 961 | (145) | Diminution en raison des remboursements effectués sur la facilité de crédit et des remboursements prévus du principal des obligations sans recours |
| Passifs d'impôt différé | 279 | 264 | 15 | Augmentation de l'impôt différé attribuable à la hausse de la charge d'impôt différé pour la période |

Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés :

Neuf mois clos les 30 sept.

| | 2020 | 2019 | Augmentation (diminution) |
|---|-------|-------|------------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période liés aux : | 63 | 73 | (10) |
| Activités d'exploitation | 218 | 258 | (40) |
| Activités d'investissement | 50 | (116) | 166 |
| Activités de financement | (307) | (197) | (110) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période | 24 | 18 | 6 |

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 ont diminué de 40 millions de dollars comparativement à ceux de la période correspondante de 2019, en raison surtout de ce qui suit :

- Diminution des résultats de 92 millions de dollars, en partie contrebalancée par une hausse de 70 millions de dollars des éléments sans effet de trésorerie et hors exploitation, tels que les variations de la juste valeur des instruments financiers, les profits de change latents et l'impôt différé.
- Variations défavorables du fonds de roulement de 18 millions de dollars relatives au calendrier de règlement des débiteurs et des dettes fournisseurs.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 ont augmenté de 166 millions de dollars comparativement à ceux de la période correspondante de 2019, en raison surtout de ce qui suit :

- En 2019, la société a conclu une série de transactions par suite de l'adoption de règles fiscales destinées à lutter contre les montages hybrides en Australie. Cela a permis à TEA de racheter les soldes des APOR de 509 millions de dollars australiens en 2019 et des actions privilégiées d'une valeur d'environ 41 millions de dollars australiens de TEA pour une contrepartie en trésorerie. Immédiatement après ces rachats, la société a souscrit des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable de 550 millions de dollars australiens.
- Également en 2019, la société a conclu une entente avec TransAlta visant l'acquisition d'une participation financière dans Big Level et Antrim. Dans le cadre de cette entente, la société a accepté de financer les coûts de construction de Big Level et d'Antrim au moyen de billets à ordre, ce qui s'est traduit par une sortie de fonds de 142 millions de dollars en 2019. En 2020, la société a reçu un montant de 72 millions de dollars au titre des billets à ordre en circulation.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020 ont diminué de 110 millions de dollars comparativement à ceux de la période correspondante de 2019, en raison de l'augmentation des remboursements sur la facilité de crédit.

Dettes et obligations locatives

| | Au 30 septembre 2020 | | | | |
|------------------------------|----------------------------------|--|----------|------------------------|-----------------|
| | Limite maximale des facilités | Utilisés | | Capacité disponible | Date d'échéance |
| | | Lettres de crédit en cours ¹ | Emprunts | | |
| Facilité de crédit consentie | 700 | 90 | 103 | 507 | 2023 |

1) Des lettres de crédit de 90 millions de dollars ont été émises de facilités d'emprunt à vue non consenties; ces obligations sont soutenues et réduisent la capacité disponible sur la facilité de crédit consortiale.

La dette et les obligations locatives totalisaient 816 millions de dollars au 30 septembre 2020, comparativement à 961 millions de dollars au 31 décembre 2019. Au 30 septembre 2020, l'utilisation de la facilité de crédit consentie avait diminué de 117 millions de dollars par rapport à l'utilisation au 31 décembre 2019, du fait essentiellement des remboursements d'emprunts en vertu de la facilité de crédit de 117 millions de dollars. La dette a également diminué en raison des remboursements prévus d'obligations sans recours de 28 millions de dollars.

Nous sommes assujettis aux clauses restrictives positives et négatives habituelles liées à la dette et nous les respectons toutes.

Le 22 octobre 2020, TEC a conclu un placement de 800 millions de dollars australiens par voie de placement privé, qui est garanti notamment par une charge de premier rang sur les actifs de TEC. La société détient une participation financière indirecte dans TEC qui fait partie des flux de trésorerie australiens. Les billets portent intérêt à un taux annuel de 4,07 %, payable trimestriellement, et viennent à échéance le 30 juin 2042, les remboursements de capital devant être effectués à compter du 31 mars 2022.

Le 23 octobre 2020, la société a reçu un produit de 489 millions de dollars (517 millions de dollars australiens) directement du rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées de TEA. Le produit du rachat des actions a servi à rembourser les emprunts existants sur la facilité de crédit et servira à financer la croissance future.

Le produit servira également à l'émission de prêts intersociétés de 200 millions de dollars australiens à la société par TEA, une filiale de TransAlta. TEA utilisera le montant résiduel du produit du placement pour financer les réserves et les coûts de transaction requis.

Capital social

Au 30 septembre 2020, nous avons environ 266,8 millions d'actions ordinaires émises et en circulation (265,6 millions au 31 décembre 2019). Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, la société a émis approximativement 1,2 million d'actions ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes, pour une valeur nette réelle de 18 millions de dollars.

Au 29 octobre 2020, nous avons environ 267 millions d'actions ordinaires émises et en circulation.

Litiges, réclamations et éventualités

Pour plus de détails sur les éventualités importantes en cours, se reporter à la rubrique «Situation de trésorerie et sources de financement» de notre rapport de gestion annuel de 2019. Aucune de ces éventualités, individuellement ou dans leur ensemble, ne devrait se traduire par une obligation ayant une incidence défavorable importante sur la société. À l'exception des éléments présentés ci-dessous, aucune modification importante n'a été apportée au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020.

I. Procédure visant une règle relative aux pertes en ligne

La société prend part à une procédure visant une règle relative aux pertes en ligne devant l'Alberta Utilities Commission («AUC»). L'AUC a demandé à l'Alberta Electric System Operator («AESO») de recalculer les facteurs relatifs aux quantités perdues de toutes les centrales de production en Alberta pour la période allant de 2006 à 2016. Après avoir recalculé les pertes en ligne au moyen d'une méthodologie mise à jour, l'AUC a de nouveau demandé à l'AESO d'établir une seule facture pour toutes les centrales de production, dont le règlement en espèces est prévu pour juin 2021. L'AESO a répondu en demandant à l'AUC d'approuver un règlement de «facturation à l'utilisation» qui lui permettrait d'établir une facture séparée pour chaque année visée au fur et à mesure que les facteurs de pertes en ligne sont recalculés. L'AUC s'est récemment prononcée sur la demande de l'AESO et a approuvé un processus de règlement de factures qui sera plutôt divisé en trois périodes (de 2006 à 2009, de 2010 à 2013 et de 2014 à 2016). Selon l'information récente de l'AESO, la société a reçu la première facture (de 2014 à 2016) pour les pertes en ligne le 22 octobre 2020, payable avant la fin de l'exercice considéré, et s'attend à ce que les deux autres factures soient établies en 2021.

L'encours total, compte tenu de la première facture, au titre des pertes en ligne pour la période de 2006 à 2016 est estimé à environ 3 millions de dollars. Les montants des deux autres factures sont toujours susceptibles d'être revus et modifiés.

II. Litige avec FMG

Le placement de la société dans les actifs australiens est effectué au moyen d'une participation financière qui donne droit à des produits financiers et d'intérêts après impôts fondés sur le BAIIA des installations sous-jacentes. TransAlta poursuit FMG pour obtenir le paiement des montants facturés et impayés aux termes du CAÉ de la centrale de South Hedland et demande au tribunal de déclarer que le CAÉ est valide et exécutoire. Pour sa part, FMG demande au tribunal de déclarer que le CAÉ a été résilié légalement. Cette affaire devrait être instruite à partir du 3 mai 2021 plutôt que du 15 juin 2020. Elle pourrait être reportée encore selon l'ampleur des restrictions toujours en vigueur du fait de la pandémie de COVID-19. La société comptabilise les produits financiers et d'intérêts lorsqu'ils sont déclarés sur ses placements dans les actifs australiens, compte tenu des incidences de tout profit éventuel une fois comptabilisé par TransAlta.

III. Litige réglé

Il y avait un second litige portant sur les réclamations de FMG contre TransAlta concernant le transfert de la centrale de Solomon à FMG. FMG réclamait certains montants liés à l'état de la centrale, alors que TransAlta réclamait le remboursement ou le règlement de certains coûts et paiements non réglés. Le 9 septembre 2020, le litige a été réglé et rejeté par la Cour suprême de l'Australie-Occidentale, donnant lieu à un versement de 6 millions de dollars américains à TransAlta.

Méthodes et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude.

La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sont inconnues pour le moment. Les estimations de la mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 pourrait influencer, directement ou indirectement, les activités, les résultats financiers et la situation financière de la société dans les périodes futures sont également assujetties à une importante part d'incertitude. Pour une description des risques supplémentaires identifiés par suite de la pandémie, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés résumés intermédiaires au 30 septembre 2020.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique, et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

La société a exercé son jugement pour la période de trois mois close le 30 septembre 2020 pour déterminer si des dividendes constituaient des revenus ou du remboursement de capital, comme suit :

La société touche des dividendes au titre de ses placements dans des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens, des actions privilégiées de TEA, et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim, et de Mass Solar. Déterminer si, en substance, un dividende représente un remboursement de capital fait largement appel au jugement. La société détermine le montant des dividendes qui représente un remboursement de capital en fonction de i) l'écart, si positif, entre le prix de base des actions et leur juste valeur à la fin de la période de présentation de l'information financière; et ii) du dividende réel déclaré sur les actions au cours de la période de présentation de l'information financière, selon le montant le moins élevé. Lorsqu'il est déterminé que le dividende représente un remboursement de capital, la valeur comptable du placement connexe est réduite. Pour les neuf premiers mois de 2020, la société a déterminé qu'une partie des dividendes sur les actions privilégiées reflète du parc éolien du Wyoming, du parc éolien Lakeswind, du parc éolien Big Level, du parc éolien Antrim et de Mass Solar constituait un remboursement de capital.

Changements aux méthodes comptables

Modifications comptables de la période considérée

Les méthodes comptables adoptées pour la préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires sont conformes à celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes en vigueur au 1^{er} janvier 2020. La société n'a adopté par anticipation aucune norme, interprétation ou modification qui a été publiée mais n'est pas encore en vigueur.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Le 1^{er} janvier 2020, la société a adopté les modifications apportées à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les modifications précisent la définition d'une entreprise et présentent des modifications qui visent à aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Au cours du trimestre, la société a fait l'acquisition du projet de stockage à batteries WindCharger. Le projet a été apprécié au moyen du test facultatif de concentration de la juste valeur et n'a pas été désigné comme une entreprise; par conséquent, il a été comptabilisé comme une acquisition d'actifs.

Modifications à l'IAS 1 et à l'IAS 8 – Définition du terme «significatif»

La société a adopté les modifications apportées à l'IAS 1 et à l'IAS 8 le 1^{er} janvier 2020. Les modifications fournissent une nouvelle définition du terme «significatif» selon laquelle «une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur l'information financière que fournissent ces états financiers au sujet d'une entité comptable donnée».

Les modifications précisent que le caractère significatif dépend de la nature ou de l'ampleur de l'information, prise individuellement ou conjointement avec d'autres informations, dans le contexte des états financiers. L'inexactitude de l'information est significative si on peut s'attendre à ce qu'elle influence les décisions prises par les principaux utilisateurs. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

Risques et incertitudes

Nos activités nous exposent à divers risques et incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, les modifications de réglementation, les facteurs liés à un marché en constante évolution et la volatilité des marchés des produits de base. Se reporter aux rubriques «Gestion du risque» et «Contexte d'affaires» de notre rapport annuel 2019 ainsi qu'à la notice annuelle déposée électroniquement à l'adresse www.sedar.com. Exception faite de ce qui est décrit ci-après relativement à la COVID-19, notre profil de gestion du risque et nos politiques à cet égard ont peu changé depuis le 31 décembre 2019.

TransAlta, au nom de la société, a pris un certain nombre de mesures d'atténuation du risque en réponse à la pandémie de COVID-19, y compris la mise en œuvre officielle d'un plan de continuité des activités le 9 mars 2020. Le conseil d'administration et la direction surveillent l'évolution de la situation et évaluent constamment ses répercussions sur les activités d'exploitation, les chaînes d'approvisionnement et les clients de la société et, de façon plus générale, sur les activités commerciales et les affaires internes de la société. L'incidence que pourrait avoir la pandémie sur les activités commerciales et les affaires internes de la société comprend notamment des interruptions potentielles de la production, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'indisponibilité d'employés de TransAlta, de possibles retards dans les projets de croissance, un risque de crédit accru lié aux contreparties et une hausse de la volatilité des prix des produits de base et des évaluations des instruments financiers. En outre, l'ensemble des répercussions sur l'économie mondiale et les marchés des capitaux pourrait se faire sentir négativement sur la disponibilité du capital aux fins d'investissement ainsi que la demande d'électricité et le prix des produits de base.

Pour gérer les risques découlant de la pandémie de COVID-19, TransAlta, en sa qualité de gestionnaire en vertu de la convention de services de gestion, a pris un certain nombre de mesures dans le cadre de son plan de continuité des activités :

Mesures prises par la direction

- Création d'une équipe d'urgence axée sur la COVID-19 dirigée par le chef de l'exploitation de TransAlta, qui est également le président de la société
- Communication régulière avec le conseil d'administration en ce qui concerne la réponse de la société à la COVID-19
- Création d'une équipe menée par TransAlta chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de mettre à jour des protocoles sanitaires liés à la COVID-19, y compris une stratégie de retour sur le lieu de travail qui restera en place jusqu'à ce qu'un vaccin ou un remède ait été distribué
- Création d'un comité chargé d'examiner et de traiter toutes les réclamations pour cause de force majeure liées à la COVID-19
- Élaboration de plans de leadership, y compris des plans pour assurer la relève des dirigeants au besoin

Changements aux politiques

- Alignement des exigences relatives aux voyages non essentiels et à la mise en quarantaine sur les directives des autorités locales pour tous les employés et sous-traitants de TransAlta ayant voyagé par avion, autobus, train ou bateau, dans tous les territoires où nous exerçons nos activités

Changements relatifs aux employés

- Rassurance des employés de TransAlta par rapport au fait que la pandémie de COVID-19 n'aura pas d'incidence sur leur emploi au sein de TransAlta
- Élaboration et mise en œuvre de protocoles de retour sur le lieu de travail dans le contexte de la COVID-19 afin d'assurer la sécurité de tous les sites de TransAlta et de la société
- Demande et obtention d'une autorisation de dispense de mise en quarantaine pour les travailleurs essentiels auprès du ministère de la Santé de l'Alberta afin de minimiser les perturbations au cas où une assistance technique internationale serait nécessaire pour nos actifs en Alberta
- Mise en place de procédures de dépistage (p. ex., questionnaires et prises de la température), de mesures de nettoyage améliorées et de protocoles de travail rigoureux dans les bureaux et les centrales de TransAlta et dans les centrales de production de la société conformément à la stratégie de retour sur le lieu de travail de TransAlta

Changements opérationnels

- Modification de nos procédures d'exploitation et mise en œuvre des restrictions relatives à l'accès non essentiel à nos installations afin de maintenir nos activités tout au long de la pandémie
- Examen du risque lié à la chaîne d'approvisionnement associé aux principaux intrants du processus de production d'électricité et mise en œuvre d'un suivi hebdomadaire de l'évolution du risque
- Communication avec nos principales personnes-ressources de la chaîne d'approvisionnement pour établir des stratégies et des mesures d'urgence nous permettant de continuer à faire progresser nos projets de croissance, dans la mesure du possible
- Détection de nouveaux risques liés à la cybersécurité associés aux courriels d'hameçonnage et aux protocoles de sécurité améliorés, et renforcement de la conscientisation aux menaces éventuelles

Surveillance financière

- Maintien de la surveillance des contreparties en ce qui concerne les variations de leur solvabilité ainsi que leur capacité à remplir leurs obligations
- Surveillance continue de la situation et communication avec notre conseil d'administration concernant les incidences prévisibles et nos interventions face à la crise. Nos facilités de crédit consenties actuelles nous permettent de maintenir une situation financière solide et des liquidités considérables

De façon générale, nous restons au fait de la situation et des conseils des responsables de la santé publique afin de nous adapter aux nouvelles recommandations et de modifier notre réponse et notre approche, au besoin.

Réglementation et législation environnementale

En raison de la COVID-19, tous les exploitants de réseaux électriques intégrés d'Amérique du Nord ainsi que la Federal Energy Regulatory Commission ont demandé à leur personnel de travailler de la maison, à l'exception du personnel chargé de l'exploitation des réseaux. Actuellement, la plupart des membres du personnel sont retournés au travail et la majorité des processus de consultation en personne qui étaient prévus continuent de se faire virtuellement. Initialement, ces mesures ont ralenti les procédures; toutefois, la plupart des activités ont repris leur cours normal et les retards accumulés depuis le printemps se résorbent. Les activités normales du marché n'ont pas été touchées. Les consultations et les activités connexes sont désormais menées virtuellement et commencent à devenir la nouvelle norme, le travail et les prises de décisions reprenant selon les échéances prévues avant la pandémie de COVID-19.

En raison de la COVID-19, les gouvernements albertain et fédéral ont proposé des options de report de la publication des rapports sur l'environnement, y compris des options de report, pour les grands émetteurs de GES, de la publication de rapports sur la conformité à leurs programmes respectifs. Les centrales ont été en mesure tout de même de publier leurs rapports aux dates d'échéance habituelles. Avec l'ouverture des économies, certains gouvernements ont rétabli les obligations de publication de rapports sur l'environnement. Toutefois, les reports d'échéances de publication des rapports dans le cadre des programmes pour les grands émetteurs de GES demeureront en vigueur au cours de cette période annuelle de conformité puisqu'ils ont été mis en place au moyen de changements temporaires à la réglementation.

Contrôles et procédures

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière («CIIF») pertinent et de contrôles et procédures de communication de l'information («CPCI»). La direction a examiné les changements résultant des mesures prises en réponse à la COVID-19 et a l'assurance raisonnable que les modifications apportées aux processus n'ont pas eu, ou ne sont pas raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante sur notre CIIF ou nos CPCI.

Le CIIF est un cadre conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction s'est appuyée sur le cadre intégré de contrôle interne publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission («cadre de travail de 2013») pour évaluer l'efficacité du CIIF de la société.

Les CPCI désignent les contrôles et autres procédures visant à assurer que l'information devant être communiquée dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est constatée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Les CPCI comprennent, sans s'y limiter, les contrôles et procédures conçus pour nous assurer que l'information que nous devons communiquer dans les rapports que nous déposons ou soumettons en vertu des lois sur les valeurs mobilières est consignée et communiquée à la direction, y compris notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances, selon le cas, pour permettre la prise de décisions en temps opportun se rapportant à notre obligation de communication de l'information.

Ensemble, les cadres que constituent le CIIF et les CPCI fournissent un contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information. En concevant et en évaluant notre CIIF et nos CPCI, la direction reconnaît que tous les contrôles et procédures, quelle qu'en soit la qualité de conception et de fonctionnement, ne peuvent que fournir une assurance raisonnable pour ce qui est d'atteindre les objectifs souhaités en matière de contrôle et, par conséquent, ne permettent pas nécessairement de prévenir ou de détecter toutes les anomalies. De plus, l'efficacité du CIIF est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures varie.

La direction a évalué, avec la participation de notre chef de la direction et de notre chef de la direction des finances, l'efficacité de notre CIIF et de nos CPCI à la fin de la période visée par le présent rapport. En se fondant sur l'évaluation ci-dessus, notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances ont conclu que, en date du 30 septembre 2020, fin de la période visée par le présent rapport, notre CIIF et nos CPCI étaient efficaces.

TransAlta Renewables Inc.

Comptes de résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

| Non audité | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|--|------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Produits des activités ordinaires (note 4) | 94 | 88 | 304 | 321 |
| Incitatifs gouvernementaux | 1 | 1 | 4 | 6 |
| Total des produits des activités ordinaires | 95 | 89 | 308 | 327 |
| Combustible, redevances et autres coûts | 19 | 17 | 53 | 64 |
| Marge brute | 76 | 72 | 255 | 263 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration | 23 | 20 | 68 | 65 |
| Amortissement | 34 | 38 | 101 | 101 |
| Dépréciation d'actifs (note 9) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 2 | 3 | 6 | 7 |
| Recouvrement d'assurance | — | — | — | (4) |
| Résultats d'exploitation | 15 | 9 | 78 | 92 |
| Produits financiers liés aux filiales de TransAlta (note 5) | 13 | 9 | 31 | 48 |
| Produits d'intérêts (note 6) | 1 | 2 | 4 | 6 |
| Charges d'intérêts (note 6) | (10) | (11) | (32) | (33) |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers (note 5) | (13) | 27 | (44) | 60 |
| Profit (perte) de change | 3 | (10) | 19 | (40) |
| Résultat avant impôts sur le résultat | 9 | 26 | 56 | 133 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (note 7) | 2 | 1 | 14 | (1) |
| Résultat net | 7 | 25 | 42 | 134 |
| Résultat net attribuable : | | | | |
| Aux porteurs d'actions ordinaires | 6 | 24 | 39 | 131 |
| À la participation ne donnant pas le contrôle | 1 | 1 | 3 | 3 |
| | 7 | 25 | 42 | 134 |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions) (note 12) | 266 | 265 | 266 | 264 |
| Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué | 0,02 | 0,09 | 0,15 | 0,50 |

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.
 États du résultat global consolidés résumés
 (en millions de dollars canadiens)

| Non audité | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|-----------|-----------------------------|-------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Résultat net | 7 | 25 | 42 | 134 |
| Autres éléments du résultat global | | | | |
| Variation nette de la juste valeur des placements dans les filiales de TransAlta (note 5) | 154 | 53 | 129 | (36) |
| Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net | 154 | 53 | 129 | (36) |
| Autres éléments du résultat global | 154 | 53 | 129 | (36) |
| Total du résultat global | 161 | 78 | 171 | 98 |
| Total du résultat global attribuable : | | | | |
| Aux porteurs d'actions ordinaires | 160 | 77 | 168 | 95 |
| À la participation ne donnant pas le contrôle | 1 | 1 | 3 | 3 |
| | 161 | 78 | 171 | 98 |

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.
 États de la situation financière consolidés résumés
 (en millions de dollars canadiens)

| Non audité | Au 30 sept. 2020 | Au 31 déc. 2019 |
|---|------------------|-----------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 24 | 63 |
| Créances clients | 71 | 90 |
| Charges payées d'avance | 5 | 2 |
| Stocks | 7 | 7 |
| Partie courante des autres actifs (note 10) | 48 | 113 |
| Partie courante des placements dans des filiales de TransAlta (note 5) | 19 | 18 |
| | 174 | 293 |
| Immobilisations corporelles (note 9) | | |
| Coût | 2 869 | 2 850 |
| Amortissement cumulé | (1 210) | (1 122) |
| | 1 659 | 1 728 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 28 | 28 |
| Immobilisations incorporelles | 105 | 114 |
| Autres actifs (note 10) | 53 | 49 |
| Placements dans des filiales de TransAlta (note 5) | 1 564 | 1 474 |
| Actifs d'impôt différé | 18 | 16 |
| Total de l'actif | 3 601 | 3 702 |
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 51 | 37 |
| Dividendes à verser | 71 | 62 |
| Partie courante des autres provisions (note 13) | 3 | — |
| Passifs de gestion du risque (note 8) | 1 | 1 |
| Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives (note 11) | 52 | 52 |
| | 178 | 152 |
| Dette à long terme et obligations locatives (notes 8 et 11) | 764 | 909 |
| Provision pour frais de démantèlement et autres provisions | 59 | 56 |
| Passifs sur contrat | 6 | 6 |
| Produits différés | 1 | 1 |
| Passifs de gestion du risque (note 8) | 1 | 1 |
| Passifs d'impôt différé | 279 | 264 |
| Total du passif | 1 288 | 1 389 |
| Capitaux propres | | |
| Actions ordinaires (note 12) | 3 057 | 3 039 |
| Déficit | (787) | (637) |
| Cumul des autres éléments du résultat global | (5) | (134) |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | 2 265 | 2 268 |
| À la participation ne donnant pas le contrôle | 48 | 45 |
| Total des capitaux propres | 2 313 | 2 313 |
| Total du passif et des capitaux propres | 3 601 | 3 702 |

Engagements et éventualités (note 13)

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.

États des variations des capitaux propres consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

Non audité

| | Actions ordinaires | Déficit | Cumul des autres éléments du résultat global | Attribuable aux actionnaires | Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle | Total |
|---|--------------------|--------------|--|------------------------------|---|--------------|
| Solde au 31 décembre 2019 | 3 039 | (637) | (134) | 2 268 | 45 | 2 313 |
| Résultat net | — | 39 | — | 39 | 3 | 42 |
| Autres éléments du résultat global : | | | | | | |
| Variation nette de la juste valeur des placements dans les filiales de TransAlta (note 5) | — | — | 129 | 129 | — | 129 |
| Total du résultat global | — | 39 | 129 | 168 | 3 | 171 |
| Dividendes sur actions ordinaires (note 12) | — | (189) | — | (189) | — | (189) |
| Régime de réinvestissement des dividendes (note 12) | 18 | — | — | 18 | — | 18 |
| Solde au 30 septembre 2020 | 3 057 | (787) | (5) | 2 265 | 48 | 2 313 |

Voir les notes jointes.

Non audité

| | Actions ordinaires | Déficit | Cumul des autres éléments du résultat global | Attribuable aux actionnaires | Attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle | Total |
|---|--------------------|--------------|--|------------------------------|---|--------------|
| Solde au 31 décembre 2018 | 3 011 | (567) | (89) | 2 355 | 41 | 2 396 |
| Résultat net | — | 131 | — | 131 | 3 | 134 |
| Autres éléments du résultat global : | | | | | | |
| Variation nette de la juste valeur des placements dans les filiales de TransAlta (note 5) | — | — | (36) | (36) | — | (36) |
| Total du résultat global | — | 131 | (36) | 95 | 3 | 98 |
| Dividendes sur actions ordinaires (note 12) | — | (186) | — | (186) | — | (186) |
| Régime de réinvestissement des dividendes (note 12) | 21 | — | — | 21 | — | 21 |
| Solde au 30 septembre 2019 | 3 032 | (622) | (125) | 2 285 | 44 | 2 329 |

Voir les notes jointes.

TransAlta Renewables Inc.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

| Non audité | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|-------------|-----------------------------|--------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Activités d'exploitation | | | | |
| Résultat net | 7 | 25 | 42 | 134 |
| Amortissement | 34 | 38 | 101 | 101 |
| Désactualisation des provisions | 1 | 1 | 3 | 3 |
| Charge (recouvrement) d'impôt différé (note 7) | 2 | 1 | 13 | (2) |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers | 13 | (27) | 44 | (60) |
| (Profit latent) perte latente de change | (3) | 8 | (22) | 36 |
| Perte latente sur les activités de gestion du risque | — | 1 | 1 | — |
| Provisions | 3 | — | 4 | — |
| Dépréciation d'actifs (note 9) | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Autres éléments sans effet de trésorerie | (1) | — | — | (4) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement | 58 | 49 | 188 | 210 |
| Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation | 7 | 26 | 30 | 48 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 65 | 75 | 218 | 258 |
| Activités d'investissement | | | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles (notes 3 et 9) | (18) | (6) | (25) | (23) |
| Remboursements (avances) des billets à ordre à recevoir d'une filiale de TransAlta (note 10) | 10 | (27) | 70 | (142) |
| Produit des rachats des placements dans des filiales de TransAlta (note 5) | 5 | 5 | 57 | 545 |
| Placements dans des filiales de TransAlta (note 5) | (11) | — | (72) | (551) |
| Recouvrement d'indemnités d'assurance de biens | — | — | — | 4 |
| Profit réalisé sur les instruments financiers | — | 1 | — | 2 |
| Remboursement de capital sur les placements dans des filiales de TransAlta (note 5) | 4 | 14 | 25 | 40 |
| Liquidités soumises à restrictions | — | 31 | — | 31 |
| Avances sur le prêt à recevoir | (1) | (5) | (4) | (9) |
| Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'investissement | 1 | 8 | — | (13) |
| Autres | (1) | (1) | (1) | — |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (11) | 20 | 50 | (116) |
| Activités de financement | | | | |
| Diminution nette des emprunts sur les facilités de crédit (note 11) | (8) | (39) | (117) | (5) |
| Remboursements de dette à long terme (note 11) | (3) | (2) | (28) | (26) |
| Dividendes versés sur actions ordinaires (note 12) | (48) | (55) | (162) | (165) |
| Obligations locatives – remboursement de principal (note 11) | — | — | (1) | (1) |
| Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités de financement | — | — | 1 | — |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | (59) | (96) | (307) | (197) |
| Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (5) | (1) | (39) | (55) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | 29 | 19 | 63 | 73 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période | 24 | 18 | 24 | 18 |
| Impôts sur le résultat au comptant payés | — | — | 1 | 1 |
| Intérêts au comptant payés | 1 | 6 | 20 | 26 |

Voir les notes jointes.

Notes des états financiers consolidés résumés

Non audité

(Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. Historique et méthodes comptables

A. La société

TransAlta Renewables Inc. avec ses filiales (collectivement «TransAlta Renewables» ou la «société») détient et exploite 13 centrales hydroélectriques, 19 parcs éoliens, une centrale éolienne de stockage à batteries et une centrale au gaz, d'une capacité de production brute totalisant 2 555 mégawatts («MW»), et détient des participations financières dans le parc éolien du Wyoming de 144 MW, le parc éolien Lakeswind («Lakeswind») de 50 MW, les centrales d'énergie solaire Mass Solar («Mass Solar») de 21 MW, les parcs éoliens aux États-Unis Big Level de 90 MW («Big Level») et Antrim de 29 MW («Antrim») et dans des actifs de production australiens alimentés au gaz de 450 MW, y compris dans un gazoduc de 270 kilomètres, de TransAlta Corporation («TransAlta»). La centrale éolienne de stockage à batteries est entrée en service le 15 octobre 2020. Le siège social de la société est situé à Calgary, en Alberta.

B. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été dressés par la direction conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire* («IAS 34»), en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles utilisées dans les plus récents états financiers consolidés annuels de la société, à l'exception de ce qui est présenté à la note 2 A). Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations incluses dans les états financiers consolidés annuels de la société. Par conséquent, ces états financiers consolidés résumés doivent être lus avec les plus récents états financiers consolidés annuels de la société disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires comprennent les comptes de la société et des filiales sur lesquelles elle exerce un contrôle.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, sauf pour certains instruments financiers qui sont présentés à la juste valeur.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires reflètent tous les ajustements qui consistent en des ajustements et charges récurrents réguliers et qui sont, de l'avis de la direction, nécessaires pour une présentation fidèle des résultats. Les résultats de la société sont en partie à caractère saisonnier en raison de la nature même de l'électricité, qui est généralement consommée à mesure qu'elle est produite, et de la nature des ressources éoliennes et hydriques au fil de l'eau, qui fluctuent en fonction des saisons et des variations météorologiques annuelles. Habituellement, les centrales hydroélectriques au fil de l'eau produisent la majorité de leur électricité et génèrent la plupart de leurs produits durant les mois de printemps et d'été alors que la fonte des neiges alimente les bassins hydrographiques et les rivières. Inversement, les vents sont plus forts généralement durant les mois froids et plus faibles au cours des mois chauds d'été.

L'autorisation de publication de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires a été reçue du comité d'audit et de nomination pour le compte du conseil d'administration (le «conseil») le 29 octobre 2020.

C. Utilisation d'estimations et de jugements importants

La préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires selon l'IAS 34 exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Se reporter à la note 2 Q) des états financiers consolidés annuels les plus récents de la société pour une analyse plus détaillée des principaux jugements comptables et des principales sources d'incertitude qui ont une incidence sur les estimations.

Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique, et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

La société a exercé son jugement pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020 pour déterminer si des dividendes constituaient des revenus ou du remboursement de capital, comme suit :

La société touche des dividendes au titre de ses placements dans des actions privilégiées qui reflètent des montants ajustés de TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd. («TEA») («flux de trésorerie australiens»), des actions privilégiées de TEA et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim, et de Mass Solar. Déterminer si, en substance, un dividende représente un remboursement de capital fait largement appel au jugement. La société détermine le montant des dividendes qui représente un remboursement de capital en fonction de i) l'écart, si positif, entre le prix de base des actions et leur juste valeur à la fin de la période de présentation de l'information financière; et ii) du dividende réel déclaré sur les actions au cours de la période de présentation de l'information financière, selon le montant le moins élevé. Lorsqu'il est déterminé que le dividende représente un remboursement de capital, la valeur comptable du placement connexe est réduite. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, la société a déterminé qu'une partie des dividendes sur les actions privilégiées reflète du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Lakeswind, Big Level, Antrim, et de Mass Solar constituait un remboursement de capital.

L'épidémie du nouveau coronavirus (la «COVID-19») a amené les gouvernements à l'échelle mondiale à adopter des mesures d'urgence visant à freiner la propagation du virus. Ces mesures, notamment les interdictions de voyage, les périodes de quarantaine volontaire, l'auto-isolement, la distanciation physique et sociale et la fermeture des entreprises considérées comme non essentielles, ont fortement perturbé les entreprises à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un contexte économique incertain et complexe. La durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sont inconnues pour le moment. Les estimations de la mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 pourrait influencer, directement ou indirectement, les activités, les résultats financiers et la situation financière de la société dans les périodes futures sont également assujetties à une importante part d'incertitude. Pour une description des risques supplémentaires identifiés par suite de la pandémie, se reporter à la note 8.

2. Principales méthodes comptables

A. Changements de méthodes comptables au cours de la période considérée

Les méthodes comptables adoptées pour la préparation des états financiers consolidés résumés intermédiaires sont conformes à celles utilisées pour la préparation des états financiers consolidés annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes en vigueur au 1^{er} janvier 2020. La société n'a adopté par anticipation aucune norme, interprétation ou modification qui a été publiée mais n'est pas encore en vigueur.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Le 1^{er} janvier 2020, la société a adopté les modifications apportées à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les modifications permettent d'aider les entités à déterminer si une transaction doit être comptabilisée comme un regroupement d'entreprises ou comme une acquisition d'actifs. Ces modifications consistent notamment à :

- i. clarifier les exigences minimales pour répondre à la définition d'une entreprise à savoir qu'au moins une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des sorties doivent être présents;
- ii. supprimer l'appréciation visant à déterminer si les intervenants du marché étaient en mesure de remplacer les éléments manquants et lui substituer une appréciation basée sur ce qui a été acquis dans son état et sa condition actuels, plutôt que sur la capacité des intervenants du marché de remplacer les éléments manquants, par exemple, en intégrant les activités et les actifs acquis;
- iii. fournir des indications supplémentaires pour aider les entités à apprécier si un processus acquis est substantiel ou non, ce qui nécessite des éléments probants plus convaincants lorsqu'il n'y a pas de sorties, car l'existence de sorties fournit certains éléments probants qui indiquent que l'ensemble des activités et des actifs acquis constituent une entreprise;
- iv. restreindre la définition des sorties de façon à ce qu'elle soit axée sur les biens ou services fournis aux clients, les produits de placement ou les autres produits tirés des activités ordinaires;

- v. présenter un test facultatif pour déterminer s'il y a concentration de la juste valeur, qui peut être appliqué transaction par transaction et qui simplifie l'appréciation à porter pour pouvoir conclure qu'un ensemble d'activités et d'actifs acquis ne constitue pas une entreprise. Le test de concentration est positif si la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif brut acquis se concentre dans un actif identifiable unique ou un groupe unique d'actifs identifiables similaires.

Au cours du trimestre, la société a fait l'acquisition du projet de stockage à batteries WindCharger. Le projet a été apprécié au moyen du test facultatif de concentration de la juste valeur et n'a pas été désigné comme une entreprise; par conséquent, il a été comptabilisé comme une acquisition d'actifs.

Modifications à l'IAS 1 et à l'IAS 8 – Définition du terme «significatif»

La société a adopté les modifications apportées à l'IAS 1 et à l'IAS 8 le 1^{er} janvier 2020. Les modifications fournissent une nouvelle définition du terme «significatif» selon laquelle «une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur l'information financière que fournissent ces états financiers au sujet d'une entité comptable donnée».

Les modifications précisent que le caractère significatif dépend de la nature ou de l'ampleur de l'information, prise individuellement ou conjointement avec d'autres informations, dans le contexte des états financiers. L'inexactitude de l'information est significative si on peut s'attendre à ce qu'elle influence les décisions prises par les principaux utilisateurs. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

B. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de la période considérée. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net présenté antérieurement.

3. Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture

Suspension du régime de réinvestissement des dividendes

Le 31 mai 2018, la société a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes pour les détenteurs canadiens d'actions ordinaires de la société. À compter du 31 juillet 2018, les actionnaires admissibles pouvaient choisir de réinvestir automatiquement leurs dividendes mensuels dans des actions ordinaires supplémentaires de la société. Le prix par action ordinaire en vertu du régime de réinvestissement des dividendes était fixé à 98 % du cours du marché moyen des actions ordinaires pendant la période de cinq jours de Bourse au cours de laquelle pas moins de 500 actions ordinaires de la société sont négociées immédiatement avant la date de paiement du dividende. Les actionnaires admissibles n'étaient pas tenus de participer au régime de réinvestissement des dividendes.

La société suspend son régime de réinvestissement des dividendes à l'égard des dividendes futurs et déclarés jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, le dividende payable le 30 octobre 2020 aux actionnaires inscrits au 15 octobre 2020 sera le dernier versement de dividende admissible au réinvestissement par les actionnaires participants en vertu du régime de réinvestissement des dividendes. Les dividendes subséquents seront uniquement versés en espèces. Au moment du rétablissement du régime de réinvestissement des dividendes, les participants au régime qui y sont inscrits au moment de la suspension et qui ont maintenu leur inscription au moment de son rétablissement y participeront automatiquement à nouveau.

Prolongation du contrat avec BHP Nickel West

Le 22 octobre 2020, Southern Cross Energy («SCE») a modifié son contrat d'achat d'électricité («CAÉ») existant avec BHP Billiton Nickel West Pty Ltd. («BHP»). SCE se compose de quatre centrales de production d'une capacité combinée de 245 MW dans la région de Goldfields, en Australie-Occidentale. La société détient une participation financière indirecte dans SCE qui fait partie des flux de trésorerie australiens.

La modification au CAÉ entre en vigueur un mois après la date de la signature et remplace le contrat précédent, qui devait prendre fin le 31 décembre 2023. La modification au CAÉ reporte la date d'échéance jusqu'au 31 décembre 2038 et confère à SCE le droit exclusif de fournir de l'énergie thermique et électrique provenant de ses centrales aux installations minières de BHP, situées dans la région de Goldfields, en Australie-Occidentale. La prolongation procurera

à SCE un remboursement de capital et un rendement sur le capital investi à l'égard des nouvelles dépenses d'investissement qui seront nécessaires pour soutenir les futurs besoins énergétiques de BHP et favoriser l'atteinte des objectifs de réduction des émissions récemment annoncés. Les modifications au CAÉ procurent également à BHP des droits de participation visant à intégrer la production d'électricité renouvelable, y compris l'énergie solaire et éolienne, grâce à des technologies de stockage d'énergie, sous réserve du respect de certaines conditions. L'évaluation de l'approvisionnement en énergie renouvelable et l'initiative de réduction des émissions de carbone en vertu du CAÉ avec SCE sont en cours, y compris une centrale solaire photovoltaïque de 18,5 MW supportée par un système de stockage d'énergie à batteries et un système de turbine à vapeur alimentée par la chaleur récupérée.

En raison de l'état avancé des négociations au 30 septembre 2020, la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens à cette date a été mise à jour pour refléter la juste valeur attribuée à la variation attendue des flux de trésorerie futurs liée à la modification du contrat, notamment la prolongation de 15 ans et les dépenses d'investissement afférentes en vue d'appuyer la prolongation du contrat. Cela s'est traduit par une augmentation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Financement par emprunt de la centrale de South Hedland

Le 22 octobre 2020, TEC Hedland Pty Ltd. («TEC»), qui détient la centrale de South Hedland, a conclu un placement de billets garantis de premier rang (le «placement») de 800 millions de dollars australiens par voie de placement privé, qui est garanti notamment par une charge de premier rang sur les actifs de TEC. La société détient une participation financière indirecte dans TEC qui fait partie des flux de trésorerie australiens. Les billets portent intérêt à un taux annuel de 4,07 %, payable trimestriellement, et viennent à échéance le 30 juin 2042, les remboursements de capital devant être effectués à compter du 31 mars 2022.

Le 23 octobre 2020, la société a reçu un produit de 489 millions de dollars (517 millions de dollars australiens) directement du rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées de TEA. Le produit du rachat des actions a servi à rembourser les emprunts existants sur la facilité de crédit et servira à financer la croissance future.

Le produit servira également à l'émission de prêts intersociétés de 200 millions de dollars australiens à la société par TEA, une filiale de TransAlta. TEA utilisera le montant résiduel du produit du placement pour financer les réserves et les coûts de transaction requis.

En raison de l'état avancé du financement au 30 septembre 2020, la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens à cette date a été mise à jour pour refléter la juste valeur attribuée à la variation attendue des flux de trésorerie futurs liée à la structure de financement à jour, y compris la réception du produit du placement et l'utilisation du produit pour racheter ou régler certains instruments financiers susmentionnés.

Acquisition du projet de stockage à batteries WindCharger de TransAlta

Le 1^{er} août 2020, la société a acquis le projet de stockage à batteries WindCharger de 10 MW/20 MWh, qui est relié au réseau de transmission de l'Alberta par l'intermédiaire du poste se rapportant au parc éolien Summerview, auprès d'une filiale de TransAlta pour 12 millions de dollars. La société a financé le solde des coûts de construction et le projet est entré en service le 15 octobre 2020. Le coût total du projet pour la société s'est élevé à 14 millions de dollars, et 50 % des coûts de construction devraient être financés par Emissions Reduction Alberta. En outre, la société a signé un contrat d'utilisation de stockage à batteries de 20 ans avec TransAlta en vertu duquel TransAlta versera des frais fixes mensuels au titre de la capacité lui conférant le droit exclusif d'exploiter et de répartir l'énergie stockée par batterie sur le marché albertain.

Pandémie mondiale

L'Organisation mondiale de la Santé («OMS») a déclaré l'épidémie de COVID-19 une urgence de santé publique de portée internationale le 30 janvier 2020, pour ensuite la qualifier de pandémie mondiale le 11 mars 2020.

En réponse à la pandémie de COVID-19, TransAlta, gestionnaire et exploitante des activités et des actifs de la société, a poursuivi son exploitation selon son plan de continuité des activités, qui préconisait ce qui suit : i) veiller à ce que les employés de TransAlta en mesure de travailler à distance l'aient fait; et ii) s'assurer que les employés de TransAlta chargés de l'exploitation et de la maintenance de ses installations, qui n'étaient pas en mesure de travailler à distance, ont pu travailler en toute sécurité et de façon à protéger leur santé. Au cours des deuxième et troisième trimestres de 2020, TransAlta a assuré avec succès le retour au bureau des employés qui faisaient du télétravail, et ce, en

respectant les normes de santé et de sécurité. Tous les bureaux et sites de TransAlta suivent des protocoles stricts de dépistage et de distanciation physique, et sont dotés d'équipement de protection individuelle facilement accessible. En outre, TransAlta maintient des interdictions de voyager conformes aux directives des autorités locales, des procédures de nettoyage améliorées, des horaires de travail révisés, des équipes de travail d'appoint et la réorganisation des processus et des procédures pour limiter les contacts avec les autres employés et les sous-traitants sur place.

Toutes les installations de la société, y compris celles qui sont détenues au moyen de participations financières dans TransAlta, demeurent entièrement opérationnelles et en mesure de répondre aux besoins de ses clients. La société poursuit ses activités et continue de servir l'ensemble de ses clients et de ses contreparties conformément aux modalités de leurs contrats. La société n'a pas subi d'interruption quant aux exigences de service. La fourniture d'électricité et de vapeur demeure une exigence de service primordiale pour tous ses clients et a été considérée comme un service essentiel dans ses territoires.

Le conseil et la direction surveillent l'évolution de la situation et évaluent constamment ses répercussions sur la sécurité des employés, les activités d'exploitation, les chaînes d'approvisionnement et les clients de la société et, de façon plus générale, sur les activités commerciales et les affaires internes de la société. L'incidence que pourrait avoir la pandémie sur les activités commerciales et les affaires internes de la société comprend notamment des interruptions potentielles de la production, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'indisponibilité d'employés, de possibles retards dans les projets en immobilisations, un risque de crédit accru lié aux contreparties et une hausse de la volatilité des prix des produits de base et des évaluations des instruments financiers. En outre, l'ensemble des répercussions sur l'économie mondiale et les marchés des capitaux pourrait se faire sentir négativement sur la disponibilité du capital aux fins d'investissement ainsi que la demande d'électricité et le prix des produits de base.

4. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Ventilation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La quasi-totalité des produits des activités ordinaires de la société sont tirés de la vente d'électricité, de capacité et d'attributs environnementaux que la société répartit dans les groupes suivants afin de déterminer dans quelle mesure les facteurs économiques influent sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

| Trois mois clos le 30 septembre 2020 | Énergie éolienne - Canada | Énergie hydro-électrique - Canada | Gaz - Canada ¹ | Total |
|---|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------|
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients | 44 | 9 | 38 | 91 |
| Autres produits des activités ordinaires ² | 1 | — | 2 | 3 |
| Produits des activités ordinaires | 45 | 9 | 40 | 94 |
| Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires | | | | |
| À un moment précis | 4 | — | — | 4 |
| Au fil du temps | 40 | 9 | 38 | 87 |
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients | 44 | 9 | 38 | 91 |

1) Au cours du troisième trimestre de 2020, les produits tirés des activités de détail de ce secteur ont été reclassés du poste Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients au poste Autres produits des activités ordinaires et les chiffres des périodes antérieures ont été ajustés.

2) Comprennent les produits tirés des activités de détail et de diverses autres sources.

| Neuf mois clos le 30 septembre 2020 | Énergie éolienne - Canada | Énergie hydro-électrique - Canada | Gaz - Canada ¹ | Total |
|--|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients | 163 | 23 | 111 | 297 |
| Autres produits des activités ordinaires ² | 1 | — | 6 | 7 |
| Produits des activités ordinaires | 164 | 23 | 117 | 304 |
| Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires | | | | |
| À un moment précis | 5 | — | — | 5 |
| Au fil du temps | 158 | 23 | 111 | 292 |
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients | 163 | 23 | 111 | 297 |

1) Au cours du troisième trimestre de 2020, les produits tirés des activités de détail de ce secteur ont été reclassés du poste Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients au poste Autres produits des activités ordinaires et les chiffres des périodes antérieures ont été ajustés.

2) Comprennent les produits tirés des activités de détail et de diverses autres sources.

| Trois mois clos le 30 septembre 2019 | Énergie éolienne - Canada | Énergie hydro-électrique - Canada | Gaz - Canada ¹ | Total |
|--|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------|
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients | 40 | 9 | 38 | 87 |
| Autres produits des activités ordinaires ² | (1) | — | 2 | 1 |
| Produits des activités ordinaires | 39 | 9 | 40 | 88 |
| Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires | | | | |
| À un moment précis | 3 | — | — | 3 |
| Au fil du temps | 37 | 9 | 38 | 84 |
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients | 40 | 9 | 38 | 87 |

1) Au cours du troisième trimestre de 2020, les produits tirés des activités de détail de ce secteur ont été reclassés du poste Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients au poste Autres produits des activités ordinaires et les chiffres des périodes antérieures ont été ajustés.

2) Comprennent les produits tirés des activités de détail et de diverses autres sources.

| Neuf mois clos le 30 septembre 2019 | Énergie éolienne - Canada | Énergie hydro-électrique - Canada | Gaz - Canada ¹ | Total |
|--|---------------------------|-----------------------------------|---------------------------|------------|
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients | 163 | 21 | 124 | 308 |
| Autres produits des activités ordinaires ² | (1) | — | 14 | 13 |
| Produits des activités ordinaires | 162 | 21 | 138 | 321 |
| Moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires | | | | |
| À un moment précis | 13 | — | — | 13 |
| Au fil du temps | 150 | 21 | 124 | 295 |
| Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients | 163 | 21 | 124 | 308 |

1) Au cours du troisième trimestre de 2020, les produits tirés des activités de détail de ce secteur ont été reclassés du poste Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients au poste Autres produits des activités ordinaires et les chiffres des périodes antérieures ont été ajustés.

2) Comprennent les produits tirés des activités de détail et de diverses autres sources.

5. Produits financiers liés aux filiales de TransAlta

Les produits financiers liés aux filiales de TransAlta englobent les produits tirés des différentes participations qui, dans leur ensemble et au fil du temps, fournissent indirectement à la société des flux de trésorerie qui reflètent les flux de trésorerie des filiales, y compris TEA, TransAlta Wyoming Wind LLC, le parc éolien Lakeswind, Mass Solar et les projets de parc éolien Big Level et Antrim.

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|----------|-----------------------------|-----------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées de TEA | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Produits d'honoraires tirés des garanties indirectes au titre des obligations de TEA | 3 | 3 | 9 | 9 |
| Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens | – | – | – | 11 |
| Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable | 6 | 5 | 15 | 20 |
| Produits financiers liés à TEA | 10 | 9 | 26 | 42 |
| Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim | – | – | – | – |
| Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Mass Solar | – | – | 1 | 3 |
| Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Lakeswind | – | – | – | 2 |
| Revenu de dividendes tiré du placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming | 3 | – | 4 | 1 |
| Total des produits financiers | 13 | 9 | 31 | 48 |

Le résumé des placements dans des filiales de TransAlta est comme suit :

| Aux | 30 sept. 2020 | 31 déc. 2019 |
|--|---------------|--------------|
| Placement en actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens | 733 | 598 |
| Placement en actions privilégiées de TEA | 43 | 42 |
| Placement en actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable | 447 | 532 |
| Total des placements dans des filiales liées à TEA | 1 223 | 1 172 |
| Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim | 161 | 118 |
| Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Mass Solar | 52 | 53 |
| Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Lakeswind | 28 | 30 |
| Placement en actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming | 119 | 119 |
| Total des placements dans des filiales de TransAlta | 1 583 | 1 492 |
| Moins : partie courante des placements dans des filiales de TransAlta¹ | 19 | 18 |
| Total des placements à long terme dans des filiales de TransAlta | 1 564 | 1 474 |

1) Partie courante en raison des rachats trimestriels des placements en actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable.

Placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA

Les variations des placements dans des filiales de TransAlta liées à TEA sont comme suit :

| | Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens | Actions privilégiées de TEA ¹ | Actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable ² | Total |
|--|---|--|--|--------------|
| Solde du placement au 31 décembre 2019 | 598 | 42 | 532 | 1 172 |
| Rachat | — | — | (57) | (57) |
| Profits de change comptabilisés en résultat | — | — | 16 | 16 |
| Variation nette de la juste valeur comptabilisée en résultat | — | — | (44) | (44) |
| Variation nette de la juste valeur et écarts de change comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | 135 | 1 | — | 136 |
| Solde du placement au 30 septembre 2020 | 733 | 43 | 447 | 1 223 |

1) Les montants en principal aux 30 septembre 2020 et 31 décembre 2019 se sont établis respectivement à 45 millions de dollars australiens et 45 millions de dollars australiens.

2) Les montants en principal aux 30 septembre 2020 et 31 décembre 2019 se sont établis respectivement à 470 millions de dollars australiens et 530 millions de dollars australiens.

Le 24 janvier 2020, TEA a remboursé un montant en principal de 45 millions de dollars australiens sur le prêt à terme amortissable dû à une autre filiale de TransAlta. Ainsi, conformément aux modalités relatives aux actions privilégiées qui reflètent ce prêt à terme amortissable, la clause de rachat a été déclenchée et a entraîné le rachat d'actions privilégiées reflétant d'un montant de 45 millions de dollars australiens, montant qui a été versé à la société en dollars canadiens à des cours au comptant. Le rachat a eu pour effet de créer un solde déficitaire lié aux actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et de réduire ainsi la capacité pour TEA de déclarer et de verser des dividendes sur les actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens aux premier, deuxième et troisième trimestres de 2020. Cette insuffisance a été comblée au quatrième trimestre de 2020.

La variation de la juste valeur et les écarts de change comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relativement aux actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens au 30 septembre 2020 ont augmenté pour tenir compte des modifications aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie, y compris le report de la date d'échéance du contrat avec BHP de 2023 à 2038 et les dépenses d'investissement requises ainsi que l'incidence du financement par emprunt de la centrale de South Hedland, lequel a remplacé un financement plus onéreux par un financement moins coûteux, le tout en partie contrebalancé par une diminution attribuable aux variations du taux d'actualisation des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens.

Le 22 octobre 2020, TEC a conclu un placement de 800 millions de dollars australiens par voie de placement privé, qui est garanti notamment par une charge de premier rang sur les actifs de TEC. La société détient une participation financière indirecte dans TEC qui fait partie des flux de trésorerie australiens. Les billets portent intérêt à un taux annuel de 4,07 %, payable trimestriellement, et viennent à échéance le 30 juin 2042, les remboursements de capital devant être effectués à compter du 31 mars 2022.

Le 23 octobre 2020, la société a reçu un produit de 489 millions de dollars (517 millions de dollars australiens) directement du rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées de TEA. Le produit du rachat des actions a servi à rembourser les emprunts existants sur la facilité de crédit et servira à financer la croissance future.

Le produit servira également à l'émission de prêts intersociétés de 200 millions de dollars australiens à la société par TEA, une filiale de TransAlta. TEA utilisera le montant résiduel du produit du placement pour financer les réserves et les coûts de transaction requis.

Les modifications aux hypothèses relatives aux flux de trésorerie étaient prises en compte dans la juste valeur au 30 septembre 2020 en raison des négociations avancées portant sur la prolongation du contrat avec BHP et le financement de la centrale de South Hedland (se reporter à la note 3).

| | APOR ¹ | Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens | Actions privilégiées de TEA ² | Actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable ³ | Total |
|--|-------------------|---|--|--|--------------|
| Solde du placement au 31 décembre 2018 | 489 | 637 | 88 | — | 1 214 |
| Placement | — | — | — | 530 | 530 |
| Rachat | (490) | — | (40) | (14) | (544) |
| Profit (perte) de change comptabilisé en résultat | 1 | — | — | (38) | (37) |
| Remboursement de capital | — | (27) | — | — | (27) |
| Variation nette de la juste valeur comptabilisée en résultat | — | — | — | 60 | 60 |
| Variation nette de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global | — | (30) | 6 | — | (24) |
| Solde du placement au 30 septembre 2019 | — | 580 | 54 | 538 | 1 172 |

1) Le montant en principal aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018 s'est établi respectivement à néant et 509 millions de dollars australiens.

2) Le montant en principal aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018 s'est établi respectivement à 45 millions de dollars australiens et 86 millions de dollars australiens.

3) Le montant en principal au 30 septembre 2019 s'est établi à 535 millions de dollars australiens.

La société et TransAlta ont conclu une série de transactions par suite de l'adoption de règles fiscales destinées à lutter contre les montages hybrides en Australie. En janvier 2019, TEA a racheté le solde des APOR (509 millions de dollars australiens) et des actions privilégiées d'une valeur d'environ 41 millions de dollars australiens de TEA pour une contrepartie en trésorerie. Immédiatement après ces rachats, la société a souscrit des actions privilégiées de 550 millions de dollars australiens d'une filiale de TransAlta qui reflètent les caractéristiques économiques sous-jacentes d'un prêt à terme amortissable que TEA doit rembourser à une autre filiale de TransAlta.

Le tableau ci-après présente les données quantitatives concernant les données d'entrée non observables relatives aux actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens dont tient compte la méthode d'actualisation des flux de trésorerie mentionnée à la note 9 des états financiers annuels :

| Données d'entrée non observables | 30 sept. 2020 | 31 déc. 2019 |
|---|----------------------|---------------------|
| Taux d'actualisation | 6,3 % | 5,5 % |
| Flux de trésorerie trimestriels (en millions) | Moyenne de 13 \$ | Moyenne de 10 \$ |

Le tableau suivant présente l'incidence sur l'évaluation de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables ci-dessus pour refléter les hypothèses raisonnablement possibles :

| Données d'entrée non observables | Hypothèses possibles | Variation de la juste valeur au 30 sept. 2020 | Variation de la juste valeur au 31 déc. 2019 |
|---|-----------------------------------|--|---|
| Variation des points de base des taux d'actualisation | Diminution de 10 points de base | 5 | 6 |
| | Augmentation de 10 points de base | (5) | (6) |
| Flux de trésorerie trimestriels | Augmentation de 1 % ¹ | 7 | 6 |
| | Diminution de 1 % ¹ | (7) | (6) |

1) Les flux de trésorerie trimestriels peuvent varier en fonction d'un taux plus élevé que le facteur supposé de 1 %.

Placements dans une filiale de TransAlta liés au parc éolien du Wyoming, aux parcs éoliens Big Level et Antrim, à Lakeswind et à Mass Solar

La variation des soldes des placements est comme suit :

| | Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming ¹ | Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Lakeswind ² | Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Mass Solar ³ | Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim ⁴ | Total |
|--|--|---|--|---|------------|
| Solde du placement au 31 décembre 2019 | 119 | 30 | 53 | 118 | 320 |
| Placement | — | — | — | 72 | 72 |
| Remboursement de capital | (9) | (2) | (8) | (6) | (25) |
| Variation nette de la juste valeur et écarts de change comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | 9 | — | 7 | (23) | (7) |
| Solde du placement au 30 septembre 2020 | 119 | 28 | 52 | 161 | 360 |

1) Les montants en principal aux 30 septembre 2020 et 31 décembre 2019 se sont établis respectivement à 85 millions de dollars américains et 92 millions de dollars américains pour le parc éolien du Wyoming.

2) Les montants en principal aux 30 septembre 2020 et 31 décembre 2019 se sont établis respectivement à 21 millions de dollars américains et 23 millions de dollars américains pour Lakeswind.

3) Les montants en principal aux 30 septembre 2020 et 31 décembre 2019 se sont établis respectivement à 40 millions de dollars américains et 46 millions de dollars américains pour Mass Solar.

4) Les montants en principal aux 30 septembre 2020 et 31 décembre 2019 se sont établis respectivement à 138 millions de dollars américains et 90 millions de dollars américains pour Big Level et Antrim.

En 2020, la société a souscrit des actions privilégiées reflet supplémentaires d'une filiale de TransAlta qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim d'un montant de 72 millions de dollars (52 millions de dollars américains). Une filiale de TransAlta a par la suite remboursé à la société une partie du billet à ordre lié aux projets de parc éolien Big Level et Antrim d'un montant de 72 millions de dollars (50 millions de dollars américains). Se reporter à la note 10 pour plus de précisions.

| | Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming ¹ | Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Lakeswind ² | Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Mass Solar ³ | Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level ⁴ | Total |
|--|--|---|--|---|------------|
| Solde du placement au 31 décembre 2018 | 137 | 33 | 69 | 42 | 281 |
| Placement | — | — | — | 21 | 21 |
| Remboursement de capital | (8) | — | (5) | — | (13) |
| Variation nette de la juste valeur et écarts de change comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | (5) | (2) | (3) | (1) | (11) |
| Solde du placement au 30 septembre 2019 | 124 | 31 | 61 | 62 | 278 |

1) Les montants en principal aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018 se sont établis respectivement à 94 millions de dollars américains et 100 millions de dollars américains pour le parc éolien du Wyoming.

2) Les montants en principal aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018 se sont établis à 23 millions de dollars américains pour Lakeswind.

3) Les montants en principal aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018 se sont établis respectivement à 46 millions de dollars américains et 50 millions de dollars américains pour Mass Solar.

4) Les montants en principal aux 30 septembre 2019 et 31 décembre 2018 se sont établis à 47 millions de dollars américains et à 31 millions de dollars américains pour Big Level.

Le tableau ci-après présente les données quantitatives concernant les données d'entrée non observables dont tient compte la méthode d'actualisation des flux de trésorerie mentionnée à la note 9 des états financiers annuels :

| Données d'entrée non observables au 30 septembre 2020 | Parc éolien du Wyoming | Lakeswind | Mass Solar | Big Level et Antrim |
|---|------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Taux d'actualisation | 6,6 % | 9,6 % | 6,6 % | 9,1 % |
| Flux de trésorerie trimestriels (en millions) | Moyenne de 3 \$ | Moyenne de 1 \$ | Moyenne de 1 \$ | Moyenne de 5 \$ |

| Données d'entrée non observables au 31 décembre 2019 | Parc éolien du Wyoming | Lakeswind | Mass Solar | Big Level et Antrim |
|--|------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Taux d'actualisation | 5,6 % | 8,4 % | 6,3 % | 7,8 % |
| Flux de trésorerie trimestriels (en millions) | Moyenne de 3 \$ | Moyenne de 1 \$ | Moyenne de 1 \$ | Moyenne de 4 \$ |

Le tableau suivant présente l'incidence sur les évaluations de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables ci-dessus pour refléter les autres hypothèses raisonnablement possibles :

| Données d'entrée non observables | Hypothèses possibles | Variation de la juste valeur totale au 30 sept. 2020 | Variation de la juste valeur au 31 déc. 2019 |
|---|-----------------------------------|--|--|
| Variation des points de base des taux d'actualisation | Diminution de 10 points de base | 3 | 3 |
| | Augmentation de 10 points de base | (3) | (3) |
| Flux de trésorerie trimestriels | Augmentation de 1 % | 4 | 3 |
| | Diminution de 1 % | (4) | (3) |

6. Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Les composantes des produits d'intérêts sont comme suit :

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|----------|-----------------------------|----------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Produits d'intérêts tirés des billets à ordre à recevoir d'une filiale de TransAlta (note 10) | — | 2 | 2 | 4 |
| Autres produits d'intérêts | 1 | — | 2 | 2 |
| Produits d'intérêts | 1 | 2 | 4 | 6 |

Les composantes des charges d'intérêts sont comme suit :

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|--|------------------------------|-----------|-----------------------------|-----------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Intérêts sur la dette à long terme | 8 | 9 | 25 | 27 |
| Intérêts sur les obligations locatives | — | — | 1 | — |
| Autres intérêts nets ¹ | 1 | 1 | 3 | 3 |
| Désactualisation des provisions | 1 | 1 | 3 | 3 |
| Charges d'intérêts | 10 | 11 | 32 | 33 |

1) Incluent des lettres de crédit et des garanties, des engagements à l'égard de la facilité de crédit, d'autres intérêts et des frais bancaires.

7. Impôts sur le résultat

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat sont comme suit :

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|---|------------------------------|----------|-----------------------------|------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Charge d'impôt exigible | – | – | 1 | 1 |
| Ajustements au titre de l'impôt différé d'exercices antérieurs | 1 | – | 1 | – |
| Charge d'impôt différé découlant de la réduction de valeur d'actifs d'impôt différé | – | 1 | – | – |
| Recouvrement d'impôt différé résultant de modifications apportées aux taux d'imposition ou aux lois fiscales ¹ | – | – | – | (18) |
| Charge d'impôt différé liée à la naissance et à la reprise des différences temporaires | 1 | – | 12 | 16 |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat | 2 | 1 | 14 | (1) |

1) Au deuxième trimestre de 2019, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 18 millions de dollars lié à une réduction du taux d'imposition des sociétés en Alberta, qui passera graduellement de 12 % à 8 % comme suit : 11 % à compter du 1^{er} juillet 2019, 10 % à compter du 1^{er} janvier 2020, 9 % à compter du 1^{er} janvier 2021 et 8 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les comptes de résultat consolidés résumés présentent les éléments suivants :

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|--|------------------------------|----------|-----------------------------|------------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Charge d'impôt exigible | – | – | 1 | 1 |
| Charge (recouvrement) d'impôt différé | 2 | 1 | 13 | (2) |
| Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat | 2 | 1 | 14 | (1) |

8. Instruments financiers et gestion du risque

A. Actifs financiers et passifs financiers – évaluation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués régulièrement à la juste valeur ou au coût amorti.

B. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur de la société sont comme suit :

| Aux | 30 sept. 2020 | | 31 déc. 2019 | |
|---|------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|
| | Juste valeur Niveau II | Juste valeur Niveau III | Juste valeur Niveau II | Juste valeur Niveau III |
| Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens | – | 733 | – | 598 |
| Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming | – | 119 | – | 119 |
| Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Big Level et d'Antrim | – | 161 | – | 118 |
| Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Mass Solar | – | 52 | – | 53 |
| Actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de Lakeswind | – | 28 | – | 30 |
| Actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable | 447 | – | 532 | – |
| Actions privilégiées de TEA | 43 | – | 42 | – |
| Passifs nets de gestion du risque | (2) | – | (2) | – |

I. Établissement des niveaux et classements

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la société sont définis ci-après. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le classement de celle-ci étant établi en fonction des données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

a. Niveau I

Les justes valeurs sont calculées au moyen de données d'entrée correspondant aux cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.

b. Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées selon les cours de marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, les évaluations du crédit et les écarts liés à l'emplacement. Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs nets de gestion du risque, la société utilise des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers au titre desquels le volume des transactions est insuffisant ou les transactions ne sont pas récentes, la société se fie aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de crédit. La juste valeur des actions privilégiées de TEA et des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable est déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

c. Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas facilement observables.

Pour faire une estimation de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind et de Mass Solar, la société utilise des flux de trésorerie actualisés, fait des estimations et pose des hypothèses sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, de même que sur la durée de vie résiduelle des centrales. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus et les prix marchands, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle estimée des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques à TEA, au parc éolien du Wyoming, aux parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind et à Mass Solar sont utilisés dans le cadre des évaluations. La direction pose également des hypothèses à l'égard du financement courant et des positions fiscales actuelles de TEA, du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind et de Mass Solar. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative importante sur la juste valeur de l'instrument. D'autres informations sur ces évaluations sont présentées à la note 5.

II. Produits de base et autres actifs et passifs de gestion du risque

Les actifs et passifs de gestion du risque fondés sur les produits de base sont liés aux activités de négociation et à certaines activités d'impartition. Les autres actifs et passifs de gestion du risque incluent les actifs et passifs de gestion du risque qui sont utilisés pour la gestion des encaissements et dépenses futurs libellés en monnaies étrangères, des dépenses d'investissement liées aux projets et de la dette. Dans la mesure du possible, les variations des actifs et des passifs nets de gestion du risque pour les positions des éléments autres que de couverture sont reflétées dans le résultat net.

Le tableau suivant résume les actifs (passifs) nets de gestion du risque :

| | Couvertures de flux de trésorerie | Éléments autres que de couverture | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-------|
| | Niveau II | Niveau II | Total |
| Passifs nets de gestion du risque au 30 septembre 2020 | – | (2) | (2) |
| Passifs nets de gestion du risque au 31 déc. 2019 | – | (2) | (2) |

III. Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et charges à payer, et des dividendes à verser se rapproche de leur juste valeur présentée à la date des états de la situation financière consolidés en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des prêts à recevoir se rapproche de leur valeur comptable.

La juste valeur des instruments financiers non évalués à la juste valeur est comme suit :

| Aux | 30 sept. 2020 | | Au 31 déc. 2019 | |
|----------------------------------|------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| | Juste valeur Niveau II | Valeur comptable | Juste valeur Niveau II | Valeur comptable |
| Dettes à long terme ¹ | 876 | 794 | 943 | 938 |

1) Inclut la partie courante et exclut les obligations locatives.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en calculant un prix implicite reposant sur une évaluation courante du rendement à l'échéance.

C. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers et des instruments dérivés

I. Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit de la société au 30 septembre 2020, compte non tenu de la garantie détenue ou du droit de compensation, y compris les expositions indirectes découlant des placements dans les filiales de TransAlta, comme il est mentionné à la note 5, se présente comme suit :

| | Exposition directe | Exposition indirecte |
|------------------------------------|------------------------|-------------------------------|
| | Débiteurs ¹ | Créances clients ² |
| Note de crédit des contreparties | | |
| Notation de première qualité | 34 | 32 |
| Notation de qualité inférieure | 23 | 6 |
| TransAlta et filiales de TransAlta | 61 | – |
| Pas de note externe | 51 | 1 |

1) Comprennent les créances clients, les distributions à recevoir des filiales de TransAlta et les prêts à recevoir.

2) Comprennent les créances clients de TEA. Les créances des autres placements dans des participations financières totalisaient environ 5 millions de dollars et sont attribuables à des contreparties ayant une notation de première qualité et d'autres notations de grande qualité.

La société utilise des notes de solvabilité externes, ainsi que des notes de solvabilité internes si des notes de solvabilité externes ne sont pas disponibles, pour établir les limites de crédit des contreparties. Dans certains cas, la société a recours à des actes de garantie notamment des garanties de la société mère, des lettres de crédit, des garanties au comptant et des assurances crédit de tiers afin de réduire l'ensemble du risque de crédit.

Dans le contexte économique actuel attribuable à la pandémie de COVID-19, TransAlta, au nom de la société, a mis en œuvre les mesures supplémentaires suivantes afin de surveiller les changements dans la capacité de ses contreparties à s'acquitter de leurs obligations :

- Surveillance quotidienne des événements ayant une incidence sur la solvabilité d'une contrepartie et l'abaissement de la note de crédit d'une contrepartie
- Contrôle et suivi hebdomadaires, s'il y a lieu, des créances clients
- Examen et surveillance quotidiens des principaux fournisseurs, contreparties et clients (p. ex., preneurs)

Au besoin, des mesures supplémentaires d'atténuation du risque seront prises pour réduire le risque auquel est exposée la société. Ces mesures d'atténuation du risque peuvent comprendre, sans s'y limiter, le suivi immédiat des montants en souffrance, la modification de l'échéancier des paiements pour s'assurer de recevoir une partie des fonds plus rapidement, la demande de garanties supplémentaires, la réduction des délais de règlement des transactions et la collaboration étroite avec les contreparties concernées pour trouver des solutions négociées.

II. Autres risques de marché

La société est exposée à des risques de marché en raison des variations de la juste valeur des actions privilégiées de TEA, des actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens et des actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions du parc éolien du Wyoming, des parcs éoliens Big Level, Antrim et Lakeswind et de Mass Solar. Une augmentation (diminution) de 1 % de la valeur de ces titres aurait entraîné une augmentation (diminution) de 11 millions de dollars des autres éléments du résultat global au 30 septembre 2020.

La société est exposée à des risques de marché en raison des variations de la juste valeur des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable. Une augmentation (diminution) de 1 % de la valeur de ces titres aurait entraîné une augmentation (diminution) de 4 millions de dollars du résultat net au 30 septembre 2020. Le 23 octobre 2020, les actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable ont été rachetées en totalité.

III. Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la société :

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 et par la suite | Total |
|--|------------|-----------|-----------|------------|-----------|----------------------------|--------------|
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 51 | — | — | — | — | — | 51 |
| Dettes à long terme | 23 | 52 | 54 | 204 | 59 | 410 | 802 |
| Obligations locatives | — | 1 | 1 | 1 | 1 | 18 | 22 |
| Passifs nets de gestion du risque | — | 1 | 1 | — | — | — | 2 |
| Intérêts sur la dette à long terme et les obligations locatives ¹ | 12 | 30 | 28 | 24 | 20 | 97 | 211 |
| Dividendes à verser | 71 | — | — | — | — | — | 71 |
| Total | 157 | 84 | 84 | 229 | 80 | 525 | 1 159 |

1) Non comptabilisés comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

La société gère son risque de liquidité associé à la dette à long terme en élaborant et en révisant les plans de financement externes à long terme qui reflètent les plans d'affaires et la disponibilité de capitaux sur le marché.

IV. Risque de change

L'incidence possible sur le résultat net et les autres éléments du résultat global des fluctuations des taux de change associés aux instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle est présentée ci-dessous. L'analyse de sensibilité a été préparée en utilisant l'évaluation par la direction selon laquelle une diminution moyenne de 0,03 \$ (0,04 \$ au 30 septembre 2019) de ces monnaies par rapport au dollar canadien est une variation potentielle raisonnable au cours du prochain trimestre.

| Monnaie étrangère | 2020 | | 2019 | |
|-------------------|---|---|---|---|
| | Diminution du résultat net ¹ | Perte inscrite dans les autres éléments du résultat global ¹ | Diminution du résultat net ¹ | Perte inscrite dans les autres éléments du résultat global ¹ |
| Dollar américain | 1 | 11 | 5 | 13 |
| Dollar australien | 12 | 20 | 19 | 21 |
| Total | 13 | 31 | 24 | 34 |

1) Ces calculs supposent une diminution de la valeur de ces monnaies étrangères par rapport au dollar canadien. Une augmentation aurait l'effet contraire.

9. Immobilisations corporelles

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020, la société a engagé des dépenses d'investissement de maintien respectivement de 6 millions de dollars et 12 millions de dollars (respectivement de 6 millions de dollars et 23 millions de dollars au 30 septembre 2019). Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, la société a passé en charges un montant supplémentaire de 1 million de dollars au titre du capital de croissance pour le secteur Gaz au Canada et un montant de 12 millions de dollars au titre du capital de croissance relatif à l'acquisition du projet de stockage à batteries WindCharger pour le secteur Énergie éolienne au Canada.

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020, la société a comptabilisé une dépréciation de 2 millions de dollars attribuable à un examen des ressources hydriques après la construction, ce qui a entraîné une révision de la production prévue d'une centrale hydroélectrique en Colombie-Britannique.

Au 30 septembre 2019, la société a comptabilisé une dépréciation de 2 millions de dollars liée à une centrale hydroélectrique en Ontario. Cette dépréciation s'explique principalement par l'augmentation de l'estimation des dépenses d'investissement de maintien.

10. Autres actifs

| Aux | 30 sept. 2020 | 31 déc. 2019 |
|--|---------------|--------------|
| Billet à ordre de Big Level et d'Antrim (I) ¹ | 48 | 113 |
| Prêt à recevoir de Kent Hills Wind LP (II) | 51 | 47 |
| Frais payés d'avance à long terme | 2 | 2 |
| Total des autres actifs | 101 | 162 |
| Moins : partie courante | (48) | (113) |
| Total des autres actifs à long terme | 53 | 49 |

1) Comprend des intérêts à payer de 1 million de dollars américains (4 millions de dollars américains au 31 décembre 2019).

I. Billet à ordre de Big Level et d'Antrim

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020, la société a reçu un remboursement respectivement de 11 millions de dollars (8 millions de dollars américains) et 72 millions de dollars (50 millions de dollars américains) sur le billet à ordre en cours (respectivement 70 millions de dollars et 2 millions de dollars au titre du principal et des intérêts pour la période de neuf mois). Le prêt porte intérêt à un taux de 3,97 %.

II. Prêt à recevoir de Kent Hills Wind LP

Kent Hills Wind LP, filiale de la société, a avancé un montant de 37 millions de dollars le 2 novembre 2017, un montant de 10 millions de dollars en 2019 et un montant supplémentaire de 4 millions de dollars en 2020 du produit tiré du financement de l'obligation du parc éolien de Kent Hills à son partenaire détenant une participation de 17 %. Le prêt non garanti porte intérêt à un taux de 4,55 %, les intérêts étant payables trimestriellement, et arrive à échéance le 2 octobre 2022.

11. Dette à long terme et obligations locatives

Encours

| Aux | 30 sept. 2020 | | | 31 déc. 2019 | | |
|--|------------------|-----------------|----------------------|------------------|-----------------|----------------------|
| | Valeur comptable | Valeur nominale | Intérêt ¹ | Valeur comptable | Valeur nominale | Intérêt ¹ |
| Facilité de crédit | 103 | 103 | 1,70 % | 220 | 220 | 3,53 % |
| Obligation de la centrale de Pingston | 45 | 45 | 2,95 % | 45 | 45 | 2,95 % |
| Obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe | 283 | 286 | 3,83 % | 298 | 302 | 3,83 % |
| Obligation du parc éolien de New Richmond | 130 | 132 | 3,96 % | 134 | 136 | 3,96 % |
| Obligation du parc éolien de Kent Hills | 233 | 236 | 4,45 % | 241 | 244 | 4,45 % |
| Total de la dette à long terme | 794 | 802 | | 938 | 947 | |
| Obligations locatives | 22 | | | 23 | | |
| | 816 | | | 961 | | |
| Moins : partie courante de la dette à long terme | (51) | | | (51) | | |
| Moins : partie courante des obligations locatives | (1) | | | (1) | | |
| Total de la dette à long terme et des obligations locatives | 764 | | | 909 | | |

1) Le taux d'intérêt reflète le taux stipulé ou le taux moyen pondéré en fonction de l'encours du principal.

Au 30 septembre 2020, TransAlta Renewables et ses filiales respectaient les clauses restrictives positives et négatives liées à leur dette.

Le 22 octobre 2020, TEC a conclu un placement de 800 millions de dollars australiens par voie de placement privé, qui est garanti notamment par une charge de premier rang sur les actifs de TEC. La société détient une participation financière indirecte dans TEC qui fait partie des flux de trésorerie australiens. Les billets portent intérêt à un taux annuel de 4,07 %, payable trimestriellement, et viennent à échéance le 30 juin 2042, les remboursements de capital devant être effectués à compter du 31 mars 2022.

Le 23 octobre 2020, la société a reçu un produit de 489 millions de dollars (517 millions de dollars australiens) directement du rachat des actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable et des actions privilégiées de TEA. Le produit du rachat des actions a servi à rembourser les emprunts existants sur la facilité de crédit et servira à financer la croissance future.

Le produit servira également à l'émission de prêts intersociétés de 200 millions de dollars australiens à la société par TEA, une filiale de TransAlta. TEA utilisera le montant résiduel du produit du placement pour financer les réserves et les coûts de transaction requis.

12. Actions ordinaires

A. Autorisées et en circulation

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions ordinaires donnent droit à un vote par action aux assemblées des actionnaires. Les actions privilégiées peuvent être émises en séries et comportent des droits, restrictions, conditions et limites que le conseil peut déterminer de temps à autre. Aucune action privilégiée n'est en circulation.

La variation des actions ordinaires émises et en circulation est comme suit :

| Aux | 30 sept. 2020 | | 31 déc. 2019 | |
|---|----------------------------------|-----------------------|----------------------------------|-----------------------|
| | Actions ordinaires (en millions) | Montant (en millions) | Actions ordinaires (en millions) | Montant (en millions) |
| Émises et en circulation au début de la période | 265,6 | 3 039 | 263,4 | 3 011 |
| Régime de réinvestissement des dividendes | 1,2 | 18 | 2,2 | 28 |
| Émises et en circulation à la fin de la période | 266,8 | 3 057 | 265,6 | 3 039 |

B. Dividendes

Les dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la société sont fixés par le conseil.

Le tableau suivant présente les dividendes sur actions ordinaires déclarés en 2020 et 2019 :

| Dividendes déclarés par action | Total des dividendes par | Total des dividendes | TransAlta | Autres actionnaires |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------------|-----------|---------------------|
| Neuf mois clos le 30 septembre 2020 | 0,70497 | 189 | 113 | 76 |
| Neuf mois clos les 30 septembre 2019 | 0,70497 | 186 | 113 | 73 |

Le 30 juillet 2020, la société a déclaré un dividende mensuel de 0,07833 \$ par action ordinaire payable le 30 octobre 2020, le 30 novembre 2020 et le 31 décembre 2020.

Le 29 octobre 2020, la société a déclaré un dividende mensuel de 0,07833 \$ par action ordinaire payable le 29 janvier 2021, le 26 février 2021 et le 31 mars 2021.

13. Engagements et éventualités

Pour en savoir plus sur les éventualités et les engagements importants en cours, se reporter à la note 23 des états financiers annuels de 2019. À l'exception des éléments présentés ci-dessous, aucune modification importante n'a été apportée au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2020.

I. Procédure visant une règle relative aux pertes en ligne

La société prend part à une procédure visant une règle relative aux pertes en ligne devant l'Alberta Utilities Commission («AUC»). L'AUC a demandé à l'Alberta Electric System Operator («AESO») de recalculer les facteurs relatifs aux quantités perdues de toutes les centrales de production en Alberta pour la période allant de 2006 à 2016. Après avoir recalculé les pertes en ligne au moyen d'une méthodologie mise à jour, l'AUC a de nouveau demandé à l'AESO d'établir une seule facture pour toutes les centrales de production, dont le règlement en espèces est prévu pour juin 2021. L'AESO a répondu en demandant à l'AUC d'approuver un règlement de «facturation à l'utilisation» qui lui permettrait d'établir une facture séparée pour chaque année visée au fur et à mesure que les facteurs de pertes en ligne sont recalculés. L'AUC s'est récemment prononcée sur la demande de l'AESO et a approuvé un processus de règlement de factures qui sera plutôt divisé en trois périodes (de 2006 à 2009, de 2010 à 2013 et de 2014 à 2016). Selon l'information récente de l'AESO, la société a reçu la première facture (de 2014 à 2016) pour les pertes en ligne le 22 octobre 2020, payable avant la fin de l'exercice considéré, et s'attend à ce que les deux autres factures soient établies en 2021.

L'encours total, compte tenu de la première facture, au titre des pertes en ligne pour la période de 2006 à 2016 est estimé à environ 3 millions de dollars. Les montants des deux autres factures sont toujours susceptibles d'être revus et modifiés.

II. Litige avec FMG

Le placement de la société dans les actifs australiens est effectué au moyen d'une participation financière qui donne droit à des produits financiers et d'intérêts après impôts fondés sur le BAIIA des installations sous-jacentes. TransAlta poursuit FMG pour obtenir le paiement des montants facturés et impayés aux termes du CAÉ de la centrale de South Hedland et demande au tribunal de déclarer que le CAÉ est valide et exécutoire. Pour sa part, FMG demande au tribunal de déclarer que le CAÉ a été résilié légalement. Cette affaire devrait être instruite à partir du 3 mai 2021 plutôt

que du 15 juin 2020. Elle pourrait être reportée encore selon l'ampleur des restrictions toujours en vigueur du fait de la pandémie de COVID-19. La société comptabilise les produits financiers et d'intérêts lorsqu'ils sont déclarés sur ses placements dans les actifs australiens, compte tenu des incidences de tout profit éventuel une fois comptabilisé par TransAlta.

III. Litige réglé

Il y avait un second litige portant sur les réclamations de FMG contre TransAlta concernant le transfert de la centrale de Solomon à FMG. FMG réclamait certains montants liés à l'état de la centrale, alors que TransAlta réclamait le remboursement ou le règlement de certains coûts et paiements non réglés. Le 9 septembre 2020, le litige a été réglé et rejeté par la Cour suprême de l'Australie-Occidentale, donnant lieu à un versement de 6 millions de dollars américains à TransAlta.

14. Opérations et soldes avec les parties liées

La société a conclu certaines ententes et opérations avec TransAlta, qui sont décrites à la note 24 des états financiers annuels de 2019 de la société.

A. Opérations avec les parties liées

Les opérations avec les parties liées comprennent l'acquisition du projet de stockage à batteries WindCharger présentée aux notes 3 et 9, les produits financiers liés aux filiales de TransAlta présentés à la note 5 et les produits d'intérêts liés aux billets à ordre à recevoir des filiales de TransAlta présentés à la note 6. De plus, tous les instruments dérivés de la société sont conclus au nom de la société par une filiale de TransAlta.

Les principales opérations entre parties liées qui ne sont pas présentées ailleurs se présentent comme suit :

| | Trois mois clos les 30 sept. | | Neuf mois clos les 30 sept. | |
|--|------------------------------|------|-----------------------------|------|
| | 2020 | 2019 | 2020 | 2019 |
| Produits tirés des CAÉ de TransAlta | 9 | 7 | 31 | 22 |
| Produits tirés des attributs environnementaux ¹ | 4 | 2 | 4 | 11 |
| Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux | 3 | 5 | 12 | 13 |
| Achats de gaz naturel | 1 | 1 | 2 | 7 |
| Pertes (profits) sur cessions de swaps sur l'électricité (financier) | — | — | — | (1) |
| Frais d'optimisation des actifs ² | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Charge d'intérêts sur la facilité de crédit et la lettre de crédit et honoraires sur les garanties | — | — | 1 | — |

1) La valeur des attributs environnementaux a été établie au moyen des informations de marché pour des instruments semblables, y compris les transactions historiques avec des tiers.

2) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de cogénération de Sarnia de la société. La centrale de cogénération de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

Toutes les opérations qui précèdent sont liées à TransAlta ou à ses filiales.

En contrepartie des services rendus, la société verse à TransAlta des honoraires (les « honoraires de remboursement de frais administratifs généraux »). Le 28 février 2020, la convention de services de gestion a été modifiée de sorte que les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux sont calculés trimestriellement selon un montant égal à 5 % du BAIIA aux fins de comparaison du trimestre précédent, à compter du 1^{er} janvier 2020, sans duplication des coûts indirects liés à la gestion, à l'administration, à la comptabilité, à la planification et aux autres frais du siège social de TransAlta qui réduisent les dividendes ou les distributions qui seraient autrement payables à la société sur les actions privilégiées reflet. Auparavant, les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux étaient ajustés selon un montant équivalant à 5 % du montant de toute hausse ou baisse, respectivement, du BAIIA total de la société par suite de l'acquisition ou de la cession d'actifs par la société.

B. Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées comprennent les placements dans des filiales de TransAlta présentés à la note 5, les actifs et les passifs de gestion du risque présentés à la note 8 et la dette à long terme présentée à la note 11.

Les soldes importants avec les parties liées qui ne sont pas présentés ailleurs consistent en ce qui suit :

| Aux | 30 sept. 2020 | 31 déc. 2019 |
|--|---------------|--------------|
| Créances clients et autres débiteurs | 13 | 19 |
| Dettes fournisseurs et charges à payer | 18 | 8 |
| Dividendes à verser | 46 | 38 |
| Prêt à recevoir de Big Level et d'Antrim | 48 | 113 |
| Garanties fournies par TransAlta au nom de la société ¹ | 286 | 314 |
| Garanties de TEA ¹ | 530 | 512 |
| Frais de gestion payés d'avance à long terme | 2 | 2 |

1) Non comptabilisés comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

Tous ces soldes sont liés à TransAlta ou à ses filiales.

15. Informations sectorielles

La société comporte quatre secteurs à présenter qui sont décrits ci-après.

| Trois mois clos le 30 septembre 2020 | Énergie éolienne - Canada | Énergie hydro-électrique - Canada | Gaz au Canada | Siège social | Total |
|---|---------------------------|-----------------------------------|---------------|--------------|-----------|
| Produits des activités ordinaires | 45 | 9 | 40 | — | 94 |
| Incitatifs gouvernementaux | — | 1 | — | — | 1 |
| Total des produits des activités ordinaires | 45 | 10 | 40 | — | 95 |
| Combustible, redevances et autres coûts | 4 | 3 | 12 | — | 19 |
| Marge brute | 41 | 7 | 28 | — | 76 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration | 8 | 2 | 7 | 6 | 23 |
| Amortissement | 24 | 2 | 8 | — | 34 |
| Dépréciation d'actifs | — | 2 | — | — | 2 |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 1 | — | 1 | — | 2 |
| Résultats d'exploitation | 8 | 1 | 12 | (6) | 15 |
| Produits financiers liés aux filiales de TransAlta | | | | | 13 |
| Produits d'intérêts | | | | | 1 |
| Charges d'intérêts | | | | | (10) |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers | | | | | (13) |
| Profit de change | | | | | 3 |
| Résultat avant impôts sur le résultat | | | | | 9 |

| Neuf mois clos le 30 septembre 2020 | Énergie éolienne - Canada | Énergie hydro-électrique - Canada | Gaz au Canada | Siège social | Total |
|---|---------------------------|-----------------------------------|---------------|--------------|------------|
| Produits des activités ordinaires | 164 | 23 | 117 | – | 304 |
| Incitatifs gouvernementaux | 3 | 1 | – | – | 4 |
| Total des produits des activités ordinaires | 167 | 24 | 117 | – | 308 |
| Combustible, redevances et autres coûts | 11 | 5 | 37 | – | 53 |
| Marge brute | 156 | 19 | 80 | – | 255 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration | 26 | 5 | 21 | 16 | 68 |
| Amortissement | 68 | 6 | 27 | – | 101 |
| Dépréciation d'actifs | – | 2 | – | – | 2 |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 4 | 1 | 1 | – | 6 |
| Résultats d'exploitation | 58 | 5 | 31 | (16) | 78 |
| Produits financiers liés aux filiales de TransAlta | | | | | 31 |
| Produits d'intérêts | | | | | 4 |
| Charges d'intérêts | | | | | (32) |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers | | | | | (44) |
| Profit de change | | | | | 19 |
| Résultat avant impôts sur le résultat | | | | | 56 |

| Trois mois clos le 30 septembre 2019 | Énergie éolienne - Canada | Énergie hydro-électrique - Canada | Gaz au Canada | Siège social | Total |
|---|---------------------------|-----------------------------------|---------------|--------------|-----------|
| Produits des activités ordinaires | 39 | 9 | 40 | – | 88 |
| Incitatifs gouvernementaux | 1 | – | – | – | 1 |
| Total des produits des activités ordinaires | 40 | 9 | 40 | – | 89 |
| Combustible, redevances et autres coûts | 3 | 1 | 13 | – | 17 |
| Marge brute | 37 | 8 | 27 | – | 72 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration | 8 | 1 | 7 | 4 | 20 |
| Amortissement | 26 | 2 | 10 | – | 38 |
| Dépréciation d'actifs | – | 2 | – | – | 2 |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 2 | – | 1 | – | 3 |
| Résultats d'exploitation | 1 | 3 | 9 | (4) | 9 |
| Produits financiers liés aux filiales de TransAlta | | | | | 9 |
| Produits d'intérêts | | | | | 2 |
| Charges d'intérêts | | | | | (11) |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers | | | | | 27 |
| Perte de change | | | | | (10) |
| Résultat avant impôts sur le résultat | | | | | 26 |

| Neuf mois clos le 30 septembre 2019 | Énergie éolienne - Canada | Énergie hydro- électrique - Canada | Gaz - Canada | Siège social | Total |
|---|---------------------------------|---|-----------------|--------------|-------|
| Produits des activités ordinaires | 162 | 21 | 138 | — | 321 |
| Incitatifs gouvernementaux | 6 | — | — | — | 6 |
| Total des produits des activités ordinaires | 168 | 21 | 138 | — | 327 |
| Combustible, redevances et autres coûts | 9 | 2 | 53 | — | 64 |
| Marge brute | 159 | 19 | 85 | — | 263 |
| Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration | 25 | 3 | 22 | 15 | 65 |
| Amortissement | 67 | 7 | 27 | — | 101 |
| Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat | 5 | 1 | 1 | — | 7 |
| Dépréciation d'actifs | — | 2 | — | — | 2 |
| Recouvrement d'assurance | (4) | — | — | — | (4) |
| Résultats d'exploitation | 66 | 6 | 35 | (15) | 92 |
| Produits financiers liés aux filiales de TransAlta | | | | | 48 |
| Produits d'intérêts | | | | | 6 |
| Charges d'intérêts | | | | | (33) |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers | | | | | 60 |
| Perte de change | | | | | (40) |
| Résultat avant impôts sur le résultat | | | | | 133 |

Glossaire des termes clés

Actifs australiens – Actifs de production au gaz australiens de 450 MW de TransAlta qui sont opérationnels et font l'objet de contrats à long terme, y compris la centrale de South Hedland de 150 MW et le gazoduc de Fortescue River de 270 kilomètres, la centrale de Parkeston («Parkeston»), les quatre centrales de production alimentées au gaz naturel et au diesel qui composent la centrale de Southern Cross Energy («Southern Cross»), le gazoduc de Fortescue River et la centrale de South Hedland.

Actifs canadiens – Centrale de cogénération de Sarnia de 499 MW, parc éolien Le Nordais de 98 MW et centrale hydroélectrique de Ragged Chute de 7 MW qui sont opérationnels et font l'objet de contrats à long terme. Les actifs sont situés en Ontario et au Québec.

Actifs du secteur Énergie éolienne et solaire aux États-Unis – Les actifs de parcs éoliens et de projets d'énergie solaire de TransAlta qui sont opérationnels et font l'objet de contrats à long terme, y compris le parc éolien Lakeswind de 50 MW, le parc éolien du Wyoming de 140 MW, les parcs éoliens Big Level de 90 MW et Antrim de 29 MW, et le projet d'énergie solaire Mass Solar de 21 MW.

Actions privilégiées qui reflètent le prêt à terme amortissable – Actions privilégiées d'une filiale de TransAlta qui reflètent les caractéristiques économiques sous-jacentes d'un prêt à terme amortissable que TEA doit rembourser à une autre filiale de TransAlta. Les actions privilégiées reflètent seront rachetées à la date prévue ou à la date d'autres remboursements de principal sur le prêt sous-jacent.

Actions privilégiées qui reflètent les flux de trésorerie australiens – Action privilégiées d'une filiale australienne de TransAlta procurant des dividendes cumulatifs à taux variable correspondant plus ou moins aux résultats nets distribuables sous-jacents de TEA ajustés pour tenir compte des frais de gestion, des couvertures de change, des impôts sur le résultat au comptant payés, des dépenses d'investissement de maintien, et d'autres ajustements liés au calendrier.

Actions privilégiées reflètent – Actions privilégiées de filiales de TransAlta procurant à la société des dividendes cumulatifs à taux variable correspondant plus ou moins aux résultats nets distribuables sous-jacents des parcs éoliens du Wyoming, des parcs éoliens Lakeswind, Big Level et Antrim, et de Mass Solar.

APOR – Actions privilégiées obligatoirement rachetables d'Australie ne conférant pas le droit de vote et ayant un rang subordonné à celui de toutes les dettes garanties et non garanties actuelles et futures, mais un rang supérieur à celui de toutes les autres catégories d'actions émises et en circulation du capital de la filiale australienne.

Attributs environnementaux – Crédits d'énergie renouvelable et crédits compensatoires de carbone, ou autres instruments pouvant être négociés ou vendus qui représentent les droits de propriété au titre des caractéristiques environnementales, sociales et non énergétiques de la production d'électricité renouvelable pouvant être vendus séparément de l'électricité sous-jacente. Les crédits compensatoires de carbone peuvent être générés volontairement par tout projet qui réduit les émissions de GES et ne se limitent pas aux énergies renouvelables.

CAÉ – Contrat d'achat et de vente d'électricité entre un producteur d'électricité et un tiers acquéreur d'électricité.

CAÉ de TransAlta – CAÉ entre TransAlta et la société prévoyant l'achat par TransAlta, pour un prix fixe, de toute l'électricité produite par certaines centrales éoliennes et hydroélectriques. Le prix initial à payer en 2013 par TransAlta pour la production était de 30,00 \$ par MWh pour les centrales éoliennes et de 45,00 \$ par MWh pour les centrales hydroélectriques, montants ajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'indice des prix à la consommation.

Capacité – Capacité de charge continue nominale du matériel de production, exprimée en mégawatts.

Capacité maximale nette – Capacité maximale ou service nominal effectif, modifié pour tenir compte des limitations ambiantes qu'une unité de production ou une centrale peut soutenir pendant une durée déterminée, moins la capacité utilisée pour répondre à la demande de service des centrales et aux besoins auxiliaires.

Convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation – La convention entre TransAlta Corporation et TransAlta Renewables datée du 9 août 2013, dans sa version modifiée, qui décrit les modalités aux termes desquelles TransAlta gère et exploite les centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière. En vertu de cette convention, TransAlta s'est vu déléguer le pouvoir général d'administrer et de gérer la société et ses activités d'exploitation de la société.

Crédit compensatoire – Le crédit d'émission de carbone en unités de tonnes d'éq. CO₂ peut être utilisé comme mécanisme de rechange en matière de conformité liée au carbone afin d'éviter les coûts des obligations relatives au carbone prévus dans la réglementation sur les émissions de GES des grands émetteurs. Les crédits sont générés en réalisant un projet de réduction des émissions conformément à une méthode de quantification approuvée par un organisme de réglementation afin d'identifier les réductions des émissions de GES donnant droit à un crédit.

Crédits d'énergie renouvelable – Tous les droits, titres, participations et avantages se rapportant à un crédit, à un droit de réduction, à un droit de compensation, à un droit de polluer attribué, à un quota d'émissions, à une caractéristique renouvelable ou à d'autres droits exclusifs ou contractuels, qu'ils soient ou non négociables, qui découlent d'un déplacement ou d'une réduction réel ou présumé des émissions ou d'une autre caractéristique environnementale associées à la production de 1 MWh d'énergie électrique dans une centrale utilisant une technologie d'énergie renouvelable accréditée.

Facilité de crédit – Facilité de crédit consortiale externe de 700 millions de dollars pleinement consentie pour quatre ans, venant à échéance en 2023. La facilité est assujettie à diverses clauses restrictives et restrictions courantes qui visent à maintenir l'accès aux engagements de financement.

Gaz à effet de serre («GES») – Gaz ayant le potentiel de retenir la chaleur dans l'atmosphère, y compris la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote, les hydrofluorocarbones et les perfluorocarbones.

Gigawatt (GW) – Unité de puissance électrique équivalant à 1 000 mégawatts.

GWh – Mesure de la consommation d'électricité égale à l'utilisation de 1 000 mégawatts en une heure.

Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux – Honoraires à verser à TransAlta aux termes de la convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation afin de dédommager TransAlta pour la fourniture de tous les services d'administration généraux pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la société.

Interruption non planifiée – Arrêt d'une unité de production en raison d'une panne imprévue.

JVAERG – Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, c'est-à-dire un traitement comptable des variations de la juste valeur des instruments dérivés en vertu de l'IFRS 9.

Mégawatt (MW) – Unité de puissance électrique équivalant à 1 000 000 de watts.

Mégawattheure (MWh) – Mesure de la consommation d'électricité équivalant à l'utilisation de 1 000 000 de watts en une heure.

South Hedland ou centrale de South Hedland – Centrale alimentée au gaz à cycle combiné de 150 MW située à South Hedland, en Australie-Occidentale.

TEA – TransAlta Energy (Australia) Pty Ltd., une filiale australienne de TransAlta.

TransAlta renewables inc.

TransAlta Renewables Inc.
110 - 12th Avenue S.W.
Box 1900, Station "M"
Calgary (Alberta) Canada T2P 2M1
Téléphone
403.267.7110

Site Web
www.transaltarenewables.com

Registraire et agent des transferts

Société de fiducie Computershare du Canada
600, 530 – 8th Avenue SW
Calgary (Alberta) T2P 3S8
Téléphone
Sans frais en Amérique du Nord : 1.800.564.6253
En dehors de l'Amérique du Nord : 1.514.982.7555

Télécopieur
Sans frais en Amérique du Nord : 1.888.453.0330
En dehors de l'Amérique du Nord : 1.403.267.6529
Site Web
www.computershare.com

Renseignements supplémentaires
Les demandes peuvent être adressées à :
Investisseurs – Demandes de renseignements

Téléphone
1.800.387.3598 au Canada et aux États-Unis
ou 403.267.2520
Courriel
investor_relations@transalta.com

Médias – Demandes de renseignements
Sans frais : 1.855.255.9184
ou 403.267.2540
TA_Media_Relations@transalta.com